



**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE
le : 16.12.22**

D.G.A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLÉES
SERVICE DES ASSEMBLÉES
EL/CV/131222PVCM

AUBAGNE, le 6 janvier 2023

**PROCÈS-VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 DÉCEMBRE 2022**

La séance du Conseil municipal, installée à l'Espace des libertés, salle Stéphane Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Avant de faire l'appel nominal des conseillers municipaux, je vais procéder à l'installation de Madame Valérie BOISSON, suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET.

En effet, par lettre du 28 novembre 2022 reçue le 29, Monsieur Ahmed CHERIET m'a informé de son intention de démissionner du Conseil municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code électoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « Rassemblé.e.s. pour Aubagne », à savoir Madame Valérie BOISSON, est appelé à siéger au sein de notre assemblée.

Madame BOISSON m'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à son installation. Madame BOISSON, née le **27 juin 1966** à **AUBAGNE**, demeurant **15 le Clos Lupa, chemin de la Louve**, vous êtes donc, à cet instant, Conseillère municipale.

Je demande au Conseil municipal de vous applaudir.

(Applaudissements)

Vous avez aussi votre écharpe. Vous pourrez bien évidemment la mettre pour les commémorations et cérémonies officielles.

Le tableau du Conseil municipal est donc modifié, Madame Valérie BOISSON intégrant la 43^e place du tableau.

Dès lors, à partir de cette installation officielle, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil municipal.

Il est procédé à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	4

(Ayant donné procuration :

M. Alain ROUSSET à M. le Maire
 Mme Faustine THIBAUD à M. André LEVISSE
 M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI
 Mme Magali GIOVANNANGELI à Mme Clémentine FARDOUX.)

Départ de Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à la délibération n° 22-131222
 avec mandat à M. Yves PERRIN-TOININ

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	38
Excusés	5

Départ de Mme Stéphanie HARKANE à la délibération n° 24-131222
 avec mandat à Mme Danielle MENET

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	37
Excusés	6

--- ooo O ooo ---

L'appel fait, le quorum de 22 atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, Monsieur Zarick KOURICHI.

Vous voulez bien assumer cette mission ? Il l'accepte. Merci, Monsieur Zarick KOURICHI.

--- ooo O ooo ---

En raison des délais courts entre les deux conseils municipaux, nous n'avons pas les derniers comptes rendus. Je propose à tous les Conseillers municipaux de noter la date du **mardi 14 mars 2023**, dans cette salle, comme date du probable prochain Conseil municipal.

POUR INFORMATION :

M. le Maire : Après le vote des délibérations budgétaires, mais vous connaissez tout cela par cœur, je vous invite à signer le budget primitif 2023, budget principal et budget annexe des pompes funèbres, qui seront mis à votre disposition sur la table au niveau de l'administration.

Je vous précise également qu'il y aura, en fin de séance, une question orale qui sera lue par M. Yves PERRIN-TOININ et à laquelle, bien sûr, je répondrai.

Mme FARDOUX : Je voudrais d'abord dire deux choses. La première, c'est que nous vivons ce soir des conditions d'exercice de notre mandat qui sont dégradées. Trois commissions ont été convoquées vingt-quatre heures avant : le sport, la culture, l'aménagement du territoire. Un élu a été empêché de participer à l'une de ces commissions pour cause de porte fermée, puisque rien n'est prévu pour ouvrir la porte aux élus qui viennent en commission. Cela pose un problème. Jusqu'à présent, les commissions se passaient bien. Nous avons eu des petits problèmes d'horaires que Monsieur ROUSSET avait fait en sorte de régler. Je ne sais pas ce qui a fait que l'urgence a présidé à leur organisation. En tout cas, nous regrettons infiniment de n'avoir pas pu participer à certaines et nous espérons que c'était tout à fait exceptionnel.

M. le Maire : Je vous comprends tout à fait.

Mme FARDOUX : Deuxième point, nous avons demandé que soit proposé, pour l'ordre du jour de ce Conseil municipal, un vœu demandant à la Métropole le maintien et l'extension de la gratuité des transports. Vous avez refusé ce vœu, d'abord en nous disant que ce n'était pas prévu au Conseil municipal et nous avons présenté l'article 2121-29 du Code des collectivités territoriales qui disait que c'était tout à fait possible. Ensuite, vous nous avez répondu avec des articles qui nous disent que vous êtes maître de l'ordre du jour, ce qui est évidemment incontestable et nous ne le contestons pas.

Ce que nous contestons, c'est qu'il soit impossible d'affirmer ce soir l'unanimité sur ces questions, unanimité qui existe. Tout le monde est attaché à la gratuité des transports en Pays d'Aubagne et de l'Étoile et tout le monde, je crois, souhaite travailler à son extension sur l'ensemble de la Métropole. Vous l'avez dit, nous l'avons dit. Je ne comprends pas et les personnes qui sont là ce soir ne comprennent pas pourquoi il ne serait pas souhaitable de le dire tous ensemble, en tant que Conseil municipal d'Aubagne.

Nous avons fait cette proposition, en proposant aussi de le corédiger. Nous étions dans une démarche de coopération et cette coopération nous est refusée au motif que vous avez le droit de la refuser. Je ne sais pas comment il nous faut agir pour ne pas nous voir refuser les choses ou nous entendre dire des choses désagréables.

J'ai lu dans l'AJJ, comme mes collègues élus, que nous manipulons l'opinion publique à des fins aussi politicardes que déplorables. Cela, c'est quand nous nous opposons à vous. Quand nous vous tendons la main pour mener une démarche cohérente, il y a refus. Personne ne le comprend et en particulier pas les personnes qui sont là ce soir.

Je vais faire lecture du texte que nous vous avons proposé. Je vais à nouveau vous redemander, au nom des deux groupes, « Aubagne, toujours » et « Rassemblé.e.s pour Aubagne », de bien vouloir mettre ce vœu aux voix.

M. le Maire : Attendez, je vous ai très clairement répondu sur ce sujet. Il n'est pas à l'ordre du jour. Vous n'allez pas le mettre à l'ordre du jour en lisant la question. Nous ne le pouvons pas.

Mme FARDOUX : Je ne le mets pas à l'ordre du jour. Je lis le texte que vous avez refusé de mettre à l'ordre du jour.

M. le Maire : Sur la gratuité, nous avons débattu de manière très importante au Conseil municipal avant le DOB, au mois de septembre. Tout le monde s'est exprimé. Monsieur GRANDJEAN s'était exprimé sur le sujet. Vous vous étiez exprimée, Madame FARDOUX, si ma mémoire est bonne, sur le PLUI. Vous aviez aussi l'opportunité de vous exprimer sur la gratuité. Personnellement, vous ne l'avez pas fait, mais Monsieur GRANDJEAN l'a fait. Il me semble que Madame MELIN était intervenue en septembre et s'était exprimée sur le sujet. Nous sommes tous d'accord pour la gratuité. Acte un.

Acte deux. À la Métropole, Madame GIOVANNANGELI qui appartient à votre groupe « Aubagne, toujours » s'est exprimée sur le fond du sujet devant les 240 maires en disant : « Je suis pour la gratuité. » Je me suis exprimé tout de suite après elle pour affirmer que, de mon côté aussi, j'étais favorable à la gratuité et qu'il fallait l'étendre dans le temps sur le territoire métropolitain. Quand dans certaines communes, les maires ne se sont pas exprimés à la Métropole, je peux comprendre qu'un collectif puisse dire : « Nous n'avons pas eu la parole de ces maires. Ils ne se sont pas exprimés ». Moi, je l'ai fait ici et je l'ai fait en Conseil métropolitain. C'est clair, c'est net, c'est dit. Nous n'allons pas revenir dessus. Pourquoi les autres maires ne l'ont-ils pas fait dans certaines Communes quand, pourtant, ils y sont favorables ? Il faut leur poser la question directement. Ici, dans cette enceinte, les choses ont été dites. Les choses sont claires et nous ne porterons pas cette motion dans notre Conseil municipal.

Je clos donc cette partie introductive que vous aviez lancée, Madame FARDOUX, pour passer à **l'examen de l'ordre du Jour** avec la délibération n°1.

Mme FARDOUX : Nous ne comprenons toujours pas. Si vous voulez passer à l'ordre du jour, passons à l'ordre du jour. Vous nous répétez que vous êtes d'accord, mais vous refusez de le dire dans l'acte formel qui s'appelle le vœu.

M. le Maire : L'acte formel, c'est une chose. Au Conseil métropolitain, devant 92 maires, 240 élus, nous l'avons exprimé et nous l'avons dit : la compétence transport est une compétence métropolitaine. Pourquoi d'autres ne s'expriment-ils pas sur le sujet ? C'est ce qui peut vous interroger.

Mme FARDOUX : Oui, mais ce n'est pas la question que je vous ai posée.

M. le Maire : Oui, mais je vous ai répondu et je me suis exprimé. Nous nous sommes exprimés. Tous ensemble, nous avons dit que nous étions pour la gratuité. L'acte est pris. Aujourd'hui, vous soumettez la gratuité. Demain, vous soumettez « je ne sais quoi ». Le sujet est clos. Madame FARDOUX, si vous me le permettez, je passe à la délibération n°1.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

01-131222 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -

Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein des commissions municipales, suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET

Cette délibération consiste à désigner un représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, à la suite de la démission de Monsieur CHERIET. Je crois que nous avons pris le temps de consulter l'ensemble des groupes. Vous avez une délibération dans laquelle certaines personnes ont changé de commission, je crois que c'est Monsieur LATZ. En tout cas, vous avez la délibération. Je crois qu'elle a été faite conformément à vos vœux. Nous réaffirmons dans cette délibération n°1 l'ensemble des représentants dans les sept commissions municipales.

Y a-t-il des questionnements ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 01-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Madame AMARANTINIS pour la délibération n°2.

02-131222 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement des établissements publics locaux d'enseignement.

La délibération n°2 propose de désigner Madame Valérie BOISSON en lieu et place de Monsieur Ahmed CHERIET, au sein du Conseil d'établissement des établissements publics locaux d'enseignement, en qualité de représentant suppléant pour le lycée Joliot Curie.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 02-131222 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Délibération numéro 3, je crois que c'est Madame MORINIERE en l'absence de Monsieur ROUSSET, qui va la rapporter.

03-131222 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIERE, Adjointe au Maire -

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité social territorial (Ville et C.C.A.S.).

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Le rapport numéro 3 concerne la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité Social Territorial Ville et C.C.A.S.. Conformément à la réglementation en vigueur, la Ville d'Aubagne et son C.C.A.S. ont acté, par délibération respective, en mai et juin 2022, la création d'un Comité Social Territorial commun à compter de l'année 2023. Il convient à présent de désigner huit représentants titulaires et huit représentants suppléants de la collectivité pour y siéger.

Les représentants du personnel, également au nombre de huit titulaires et huit suppléants, ont été élus lors des dernières élections professionnelles le 8 décembre.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci. Des questions ?

Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Comme nous le faisons en dénonçant le manque de pluralisme dans ces instances depuis le début de cette mandature, quand ce n'était pas le cas de la mandature précédente, nous voterons contre cette délibération qui ne propose ni plus ni moins que d'évincer les groupes d'opposition de cette représentation.

M. le Maire : C'est un discours que vous avez déjà tenu. Nous ne sommes pas surpris. D'autres interventions ?

Madame MELIN.

Mme MELIN : Je comptais vous dire que nous ne participerions pas au vote, mais je reprends tout à fait les propos de mon voisin. D'ailleurs, je suis ravie qu'il se soit rapproché. Quant à savoir s'il y avait une procédure particulière, des proratas ou autre ou si c'est une décision de votre part... c'est vrai que cela devient un peu lassant que l'opposition soit maintenant à la portion congrue. Le travail démocratique est aussi de pouvoir avoir un peu d'opposition, sauf procédure particulière, dans certains organismes municipaux ou paramunicipaux.

M. le Maire : C'est une désignation. Nous désignons huit élus de la majorité. C'est le cas depuis 2020. Cela étant, Madame MELIN, vu le nombre de représentants que vous aviez dans ces commissions, vous n'y étiez pas non plus pendant le premier mandat. Vous étiez pourtant deux élus du Rassemblement national. Tous les élus d'opposition qui y étaient votaient comme les organisations syndicales. Donc l'opposition existe dans ces commissions à travers les syndicats, pour être très clair sur le sujet.

Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Un petit clin d'œil. Puisque nous revendiquons le respect des opposants, je voulais dire à mon illustre voisine que je la respecte parfaitement, bien que je combatte ses idées et que notre rapprochement n'est pas un rapprochement idéologique.

M. le Maire : C'est Noël, Monsieur GRANDJEAN, laissez-vous faire un peu.

Je la mets aux voix.

Ne prends pas part au vote, Madame MELIN et le groupe de Monsieur LATZ. Monsieur GRANDJEAN, vous êtes contre ? Je n'ai pas entendu.

M GRANDJEAN : Je crois que vous avez mal interprété les propos de ma voisine, mais il lui revient de les préciser.

M. le Maire : Madame MELIN, quelle est votre position de vote ? Contre aussi. Toutes les oppositions de l'extrême-droite à l'extrême-gauche votent contre cette délibération. La majorité l'approuve.

La délibération n° **03-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Merci, Madame MORINIERE.

Madame MENET, délibération numéro 4 ainsi que la délibération numéro 5 qui concerne des conventions liées à la Métropole.

04-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation des Avenants n° 5 aux conventions de gestion relative aux compétences « ZAE », « abris de voyageurs » et « parcs et aires de stationnement ».

Merci, Monsieur le Maire. La délibération n°4 porte sur l'approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences Zones d'Activités, Parcs et Aires de Stationnement, et Abris de Voyageurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole est devenue compétente en matière de création et d'aménagement et de gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires, les parcs de stationnement et les abris de voyageurs. Elle a donc vocation à se substituer, depuis cette date, à la Commune pour l'exécution des opérations de travaux.

Compte tenu des délais incompressibles fixés par les textes pour le transfert de ces compétences, la Métropole et la Ville d'Aubagne ont signé des conventions de gestion autorisant la Ville d'Aubagne à poursuivre l'exercice de ces missions pour le compte de la Métropole. Ces conventions, conclues pour une durée d'un an, ont été prolongées par avenants successifs afin de continuer le traitement de ces compétences.

Cette délibération vise à approuver les avenants 5 de ces conventions et proposer leur prolongation d'une année à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Délibération n°5, Madame MENET.

05-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Définition de l'intérêt métropolitain - compétences voirie et espaces publics.

Cette délibération porte sur la définition de l'intérêt métropolitain qui est en cours de discussion à la Métropole pour certaines compétences.

Cette délibération porte sur la compétence voirie et espace public. La loi dite 3DS du 21 février 2022, visant notamment la simplification de l'action publique locale, a reconnu la Métropole d'Aix-Marseille-Provence compétente pour des domaines relatifs à la voirie et aux espaces publics reconnus d'intérêt métropolitain.

La Métropole a alors créé une commission dédiée où chaque Commune a été associée pour contribuer à la réflexion ayant permis d'aboutir à la définition de l'intérêt métropolitain.

Concernant la Ville d'Aubagne, ont été reconnus d'intérêt métropolitain les voies et leurs trottoirs adjacents supportant la circulation d'un service de transport collectif en site dédié, c'est-à-dire le Val'Tram et le BHNS, qui vont être bientôt en préparation.

Les coûts inhérents à ces transferts de compétences seront examinés lors des prochains travaux de la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Voilà sur quoi porte cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MENET.

Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Bonsoir. Merci de me donner la parole. Dans la liste des trois Communes reconnues d'intérêt métropolitain, Aubagne ne figure pas. Évidemment, souhaiter que notre Ville continue d'être autonome pour gérer l'entretien des voiries, des espaces publics est tout à fait louable. Nous connaissons les besoins de notre Commune et nous pouvons y répondre de façon efficace.

Malheureusement, aujourd'hui, le bilan n'est pas satisfaisant. Lorsque l'on donne la parole à nos concitoyennes et concitoyens, nous entendons de nombreuses plaintes sur l'état des routes, le manque d'entretien des parcs. Un problème de chenille signalé depuis cet été n'est toujours pas résolu. Des quartiers n'offrent aucune sécurité aux piétons, en particulier au niveau de certains ronds-points. Certains aménagements sont faits, nous ne pouvons pas le nier. Nous vous en remercions, mais nous ne pouvons pas non plus accepter qu'une route où la vitesse est limitée à trente kilomètres par heure soit considérée comme une voie adaptée aux cyclistes.

Monsieur le Maire, notre décision est l'abstention. Merci.

M. le Maire : Très bien. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous étions dans l'administration générale et nous entrons dans la thématique de l'aménagement du territoire. Avec dix délibérations. Les neuf premières vont être portées par Monsieur LEANDRE, qui supplée Monsieur ROUSSET, absent, et la dixième sera portée par Monsieur HERMANT. Monsieur LEANDRE pour la première d'entre elles, la délibération n°6. Vous avez la parole.

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

**06-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
 Approbation de l'annulation de la délibération du CM du 29/09/2021 et
 approbation de l'échange foncier de la parcelle n° AR 19 appartenant à
 M. Thierry BOUROULET et M. Marcel DI BEO avec la parcelle n° AR
 560 appartenant à la Commune d'Aubagne.**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

La délibération n°6 concerne la délibération que nous avons prise le 29 septembre 2021. Nous avons validé l'échange foncier entre Messieurs BOUROULET et DI BEO, propriétaires de la parcelle AR numéro 19, d'une superficie de 23 mètres carrés et de la parcelle AR 560 appartenant à la Commune d'Aubagne d'une superficie de 31 mètres carrés. Cette délibération mentionnait que compte tenu des faibles superficies des parcelles concernées, la consultation des services fiscaux n'était pas obligatoire, car située en dessous du seuil réglementaire.

Néanmoins, dans le cadre de la préparation de l'acte définitif, le notaire en charge de cette affaire a souhaité sécuriser juridiquement la rédaction de son acte et a ainsi demandé à la Commune de bien vouloir délibérer à nouveau en prenant en compte la soulte au bénéfice de la Commune dont fait état le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP du 30 mars 2022. Le montant de cette soulte est de 400 euros. Cette délibération propose ainsi d'annuler la délibération d'origine du 29 septembre et de valider l'acte avec 400 euros en faveur de la Commune d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE pour la délibération numéro 7.

**07-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Avis de la Commune sur l'approbation par la Métropole de la modification
simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne**

La délibération n°7 concerne l'avis de la Commune sur l'approbation par la Métropole de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne.

Suite à l'enquête publique organisée du 1^{er} au 5 juillet 2021, le Conseil municipal, par délibération du 29 septembre 2021, l'a adopté à l'unanimité des présents, avec une abstention du Rassemblement National, en donnant un avis favorable sur l'approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne.

Le document approuvé par la Métropole le 19 novembre 2021 présente des erreurs matérielles qu'il convient de rectifier. Afin de sécuriser juridiquement le document d'urbanisme, une bonification simplifiée a été engagée, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, pour corriger les erreurs identifiées.

La première concerne l'emprise d'une servitude de mixité sociale demeurée sur la planche graphique du document, alors que supprimée par la délibération.

La deuxième concerne le classement en zonage UD du secteur de l'avenue de Verdun demeuré sur la planche graphique du document, alors qu'approuvée en zonage UC par la délibération.

La troisième concerne la date du Conseil de la Métropole ayant approuvé la modification erronée sur les pages de garde des pièces réglementaires du document.

La dernière concerne la modification de forme du règlement écrit en déplaçant la réglette de présentation des chapitres sur les pages impaires du document.

Le dossier complet a été mis à la disposition du public durant 32 jours, du 25 octobre au 25 novembre 2022 et dix observations ont été consignées sur les registres. Neuf d'entre elles ne concernent pas l'objet de la procédure.

L'une concerne la suppression de la servitude de mixité sociale qui avait déjà été approuvée.

L'observation du SDIS ne concerne pas directement la procédure, mais il convient de signaler que l'instruction des autorisations d'urbanisme intègre déjà les dispositions du règlement départemental de lutte contre l'incendie.

Ainsi, cette délibération propose, suite à la mise à disposition au public du dossier et de l'avis des PPA, Personnes Publiques Associées, et des observations consignées sur les registres, de donner un avis favorable préalablement à l'approbation par la Métropole de cette modification simplifiée n°1 du PLU d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme MELIN : Monsieur le Maire, dans votre champ visuel gauche, si vous le voulez bien. Nous nous sommes abstenus.

M. le Maire : D'accord. Très bien.

La délibération n° **07-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Délibération suivante, Monsieur LEANDRE.

08-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de cession de droit au bail commercial du local 52 rue de la
République à Mme Sylvia CANTARELL

La délibération numéro 8 concerne l'approbation de la cession de droit au bail commercial située au 52 rue de la République à Madame Sylvia CANTARELL. Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville, la Commune reste active dans ses actions d'animation de l'offre commerciale et souhaite agir sur les commerces qu'elle identifie comme stratégiques. Ainsi, la Commune a procédé par voie de préemption à l'acquisition du droit au bail d'une surface d'environ 55 mètres carrés située au 52 rue de la République, l'ancien No man's land.

Sur la base des critères du cahier des charges de rétrocession, la Direction de l'économie a reçu plusieurs porteurs de projets sans retenir les activités surreprésentées à proximité. La sélection du candidat s'est portée sur le projet de Madame CANTARELL, représentante de la SCI « 52 La République », qui souhaite s'installer professionnellement et personnellement sur la Ville d'Aubagne. Madame CANTARELL va favoriser les circuits courts et proposer une activité de bouche mariant une cuisine gastronomique conçue avec des produits locaux de qualité et son expérience antérieure. Madame CANTARELL s'est engagée à entreprendre des travaux dans le local et à apporter une décoration soignée et chaleureuse.

Parallèlement, elle envisage la réfection totale de la façade extérieure, en accord avec le propriétaire.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE pour la délibération n°9.

**09-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Acquisition auprès de la SCI NOAMBRE - AR 612 - chemin de Riquet.**

La délibération n°9 concerne l'acquisition auprès de la S.C.I. NOAMBRE de l'AR 612 chemin de Riquet. Sur la création d'une maison individuelle située chemin Riquet, la S.C.I. NOAMBRE s'est engagée à céder volontairement à la Commune la parcelle cadastrée AR 612 d'une superficie de 159 mètres carrés, afin de permettre l'amélioration des conditions de circulation sur le chemin de Riquet.

Cette délibération propose donc d'acquérir à la valeur symbolique d'un euro auprès de la SCI NOAMBRE la parcelle de terrain référencée section AR 612 de 159 mètres carrés en vue de l'élargissement du chemin de Riquet.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de servitude ENEDIS parcelles cadastrées
BD 151 - 158 chemin de la Carreirade d'Allauch, lieu-dit Les Blanchets**

Je vais à présent vous présenter deux délibérations qui concernent des travaux permettant l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La délibération 10, la première, concerne l'approbation de la convention de servitude Enedis des parcelles BD 151 et 158 situées chemin de la Carreirade d'Allauch, lieu-dit les Blanchets.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage, dans une bande d'un mètre de large, l'établissement de trois mètres de canalisations souterraines d'une longueur de neuf mètres, sous les parcelles cadastrées BD 151 et 158, lieu-dit les Blanchets au 1991 chemin de la Carreirade d'Allauch à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? S'il n'y a pas d'intervention, je la mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 10-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

11-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de servitude ENEDIS parcelles cadastrées
AX 223 et AX 119, 150 chemin de la Sabatière, lieu-dit Les Grands
Cerisiers

La délibération n°11 concerne l'approbation de la convention de servitude Enedis des parcelles AX numéro 223 et AX 119, situées 150 chemin de la Sabatière, lieu-dit les Grands Cerisiers.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage dans une bande d'un mètre de large, deux mètres de canalisations souterraines sur 54 mètres de long, sous les parcelles cadastrées AX 223 et AX 119, lieu-dit Les Grands Cerisiers, 150 chemin de la Sabatière à Aubagne.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 11-131222 est adoptée à l'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Monsieur LEANDRE, vous suppléez Monsieur ROUSSET pour la délibération n°12.

12-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession de 3 immeubles de logements sis 1 rue
Frédéric Mistral, 9 rue Bernard Palissy et 7 rue Bernard Palissy

La délibération n°12 concerne l'approbation de la cession de trois immeubles de logements situés 1 rue Frédéric Mistral puis 7 et 9 rue Bernard Palissy.

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, la Commune a engagé depuis plusieurs mois un recensement des biens qui ne présentent plus d'utilité et qui génèrent une charge financière importante pour les entretenir et les sécuriser. Ainsi, trois immeubles de logements inoccupés et sans travaux de rénovation depuis plusieurs années, situés au 1 rue Frédéric Mistral et 7 puis 9 boulevard Palissy ont été identifiés.

Ces trois immeubles de logements vides de tout occupant sont en mauvais état et entraînent des charges financières importantes pour la Commune, sans pour autant générer de recettes à court terme compte tenu de la nature et de l'importance des travaux à y réaliser. Aussi, la Commune a décidé de vendre ces trois immeubles. Le produit de ces cessions permettra d'une part à la Commune de poursuivre ses actions d'acquisition de murs et de fonds de commerce dans le centre-ville et favoriser rapidement la reconstitution d'une offre attractive de logements de qualité en centre-ville.

Cette délibération propose donc de céder ces trois immeubles à la société Provence Valorisation au prix total de 606 000 euros conformément à la valeur vénale établie par la Direction générale des Finances publiques. La société Provence Valorisation est spécialisée notamment dans le montage d'opérations de rénovation de logements dans les centres anciens. Cette société est déjà intervenue dans le centre ancien de la Commune en rénovant l'immeuble situé aux 2 et 4 rue Laget. Les services de la Ville ont été associés très tôt dans le montage de l'opération et les travaux se sont bien déroulés et *in fine*, ont apporté satisfaction à la Commune.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GRANDJEAN et Monsieur SALONE.

M. GRANDJEAN : Merci. D'abord, vous le savez, les écologistes sont favorables à la construction et à la reconstruction de la Ville sur la Ville pour éviter la consommation des espaces naturels qui sont autour du centre-ville. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons combattu votre projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et nous continuerons à le faire.

Ici, il nous est proposé de réhabiliter des logements de centre-ville, treize appartements accompagnés de deux commerces qui seront des commerces de proximité. Cela va dans le sens de ce que nous portons. Deux interrogations tout de même.

La première : combien, puisqu'un recensement est fait, de biens de cette nature figurent encore dans le patrimoine de la Ville ? Combien d'appartements vides en centre-ville est-il urgent de rendre habitables tant la demande de logement est importante ?

Deuxième question : nous vendons trois immeubles de la Ville, certes, à un promoteur qui a déjà donné satisfaction, mais quelle mise en concurrence y a-t-il eu pour trouver des acquéreurs à ces immeubles ? Je vais au-delà. Pourquoi la Société Publique Locale FAÇONÉO n'a-t-elle pas été sollicitée alors qu'elle est là dans son cœur de métier ?

Merci de répondre à ces questions.

M. SALONE : Monsieur le Maire, cette délibération, à mon sens, est une aberration. Je vais m'expliquer.

Dans cette délibération, nous apprenons qu'il y a trois immeubles avec plus de dix appartements vides et non entretenus qui appartiennent à la Ville. C'est très surprenant. De plus, comme vous le dites, cela a été vendu à un privé qui vous a donné satisfaction. Pourquoi pas ? Mais n'y avait-il pas d'autre solution pour le garder dans le patrimoine ? Peut-être en les faisant réhabiliter et rénover afin que les Aubagnais puissent trouver un toit. Ou encore, travailler avec des associations agréées par la préfecture qui auraient permis la réhabilitation et permis de mettre les familles à l'abri.

Pour ma deuxième réflexion, Monsieur le Maire, je rejoins un peu Monsieur GRANDJEAN. Depuis la Commission, je me suis posé quelques questions. Comment un promoteur peut-il être au courant que ces immeubles étaient vides alors que nous, les élus,

n'en savions rien ? Quel est le projet de ce promoteur ? Y a-t-il d'autres immeubles dans ce cas ? Pourquoi 13 Habitat, dont vous êtes le Président, n'est pas sur les rangs ? Ce sont les questions que je me suis posées.

Monsieur le Maire, serait-il possible que les élus reçoivent l'état du patrimoine aubagnais de manière à savoir un petit peu où nous en sommes ? Monsieur GRANDJEAN a dit certaines choses que j'avais écrites, donc je ne vais pas les répéter.

Mais pour cela, nous voterons contre, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien. Pas d'autre intervention.

Monsieur LEANDRE, vous pouvez peut-être répondre.

M. LEANDRE : Oui, volontiers. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANDJEAN, pour répondre à votre première question, comme je vous l'ai signifié, nous sommes en cours d'audit pour recenser l'ensemble des logements. Nous pourrons vous faire part, si vous le souhaitez et par exemple lors d'une prochaine Commission, de la liste exhaustive des autres logements sur lesquels nous travaillons. C'est le premier point.

Au sujet des trois immeubles, il y a bien eu une mise en concurrence. La société FAÇONÉO a été sollicitée, puisque c'est notre partenaire privilégié sur le sujet. Il se trouve que les offres qui ont pu nous être proposées par la société FAÇONÉO n'étaient pas très favorables. C'est donc la société Provence Valorisation qui a retenu l'avis et la décision de la Commune ; c'était la meilleure proposition qui nous a été soumise au niveau financier, en nous basant également sur l'estimation de la Direction générale des finances publiques, cette estimation ayant été tout récemment mise à jour. L'estimation qui a été réalisée auparavant est étale.

Comme je vous l'ai signifié, il est vrai que ces logements ne sont pas en bon état. Il n'est donc pas étonnant qu'une année après, il n'y ait pas eu de croissance au niveau des prix. Nous pouvons constater la même chose sur un bien tout à fait basique, sans objet particulier.

Pour vous répondre, Monsieur SALONE, nous avons fait au mieux pour prendre en compte la réhabilitation. Les montants sont importants en matière de réhabilitation. Ils sont à peu près du même ordre. Pour vous donner un ordre d'idée, nous parlons d'à peu près 606 000 euros de prix de vente. Remettre en état ces biens coûterait le même prix. Il se trouve qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de financer ce montant.

La présentation du budget sera faite par la suite par ma collègue, Madame MENET, mais comme vous le savez puisque nous en parlons depuis plusieurs années, la situation financière de la Commune ne nous permet pas de les remettre en état. C'est une opportunité pour nous d'avoir un partenaire qui veut bien acquérir ces trois immeubles qui sont, encore une fois, en mauvais état. Cela va nous permettre d'avoir des fonds pour financer nos projets pour l'année à venir. C'est quand même l'objectif, je pense. Nous sommes élus pour les Aubagnais, pour que la Commune soit améliorée. Cela va également permettre de proposer treize logements aux habitants. Je pense que c'est vraiment une très bonne chose.

M. le Maire : Merci.

Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Nous sommes bien d'accord, il s'agit de logement privé. Il y a zéro logement social dans ces trois immeubles.

M. LEANDRE : Oui, tout à fait. C'est une cession. Il y a une réhabilitation et ensuite, la société fera une location ou une cession une fois que les logements auront été remis en état.

M. le Maire : Vous savez, la stratégie des bailleurs sociaux aujourd'hui n'est pas d'avoir de petits ensembles. Nous voyons bien toute la difficulté qu'ils ont à gérer un certain nombre d'appartements qu'ils ont récupérés, parfois même au sein de la Ville d'Aubagne, appartements diffus ou petit immeuble.

Les bailleurs sociaux ont énormément de difficultés à gérer ce type de biens. Ils vont même plus loin et proposent aux Communes qui le peuvent, parfois de racheter ces appartements diffus. Il faut avoir un peu fréquenté les bailleurs sociaux pour le savoir. Quand ce sont des résidences avec un nombre important d'immeubles, ils arrivent à gérer. Quand c'est de l'appartement diffus ou quelques appartements dans un immeuble, c'est beaucoup plus compliqué pour eux. Ça n'intéresse personne.

Je ne sais plus qui a parlé de 13 Habitat, c'est peut-être Arthur, mais ils veulent se séparer d'une partie de leur parc dans le centre-ville d'Aubagne. Ce n'est pas pour acheter le même type d'appartement en difficulté et le réhabiliter. Ce n'est pas du tout la stratégie de 13 Habitat, et je crois pouvoir le dire de l'ensemble des bailleurs sociaux que nous connaissons à Aubagne. Gérer des appartements sociaux, oui, cela peut avoir du sens. Encore faut-il le faire dans des conditions de gestion qui soient efficaces. Et là, ce n'est pas le cas.

Mme FARDOUX : La question est toujours la même : à quel moment allons-nous passer en dessous du seuil légal du nombre de logements sociaux dans la Ville ? Vous créez quand même systématiquement des programmes qui sont des programmes de logements privés. On s'inquiète quand même un peu.

M. le Maire : Ce n'est pas parce qu'ils appartenaient à la Ville qu'ils étaient considérés comme des logements sociaux, Madame FARDOUX. Ces trois immeubles, avec ces dix appartements, n'étaient pas considérés comme des logements sociaux.

Mme FARDOUX : Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Maire. Je dis simplement qu'à chaque fois que nous parlons de nouveaux logements, nous parlons de nouveaux logements du parc privé.

M. le Maire : C'est ce que je vous réponds. Il y avait dix appartements privés qui appartenaient à la Ville d'Aubagne et qui vont devenir dix appartements privés, qui vont appartenir à un privé. Ils n'obèrent pas le champ du social.

Ou posez-moi l'autre question : Monsieur le Maire, va-t-on continuer à avoir 25 % de logements sociaux sur la Ville d'Aubagne ?

Mme FARDOUX : C'est une question que nous vous avons déjà posée au moment du débat sur le PLUi, Monsieur.

M. le Maire : Alors vous connaissez la réponse. Mais à votre question, et au cas particulier qui est débattu à l'instant, ce n'étaient pas des logements sociaux et ils ne le seront pas plus après. Il n'y a pas eu de dégradation, comme vous semblez le sous-entendre dans vos propos. C'est ce que je voulais dire, tout simplement.

Merci, Monsieur LEANDRE, pour ces explications. On va voir si elles ont fait mouche auprès des oppositions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération n° **12-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ.

13-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation et signature d'un avenant au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la SPL FACONEO

Délibération n°13 concernant l'approbation et la signature d'un avenant au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la SPL FAÇONÉO.

Cette délibération propose d'approuver un avenant au mandat de gestion confié par la Commune à la SPL FAÇONÉO afin de modifier la rédaction de l'article 2.6 relatif à l'exécution des créances forcées et aux actions contentieuses, conformément à l'avis du comptable public émis le 30 novembre dernier.

Dès la constatation de loyers impayés, FAÇONÉO informera la Commune d'Aubagne et lui transmettra les informations nécessaires pour permettre à la Commune d'émettre les titres de recettes correspondant directement à l'encontre des locataires concernés.

La Commune devra être en possession de l'état civil complet du locataire pour les personnes physiques et du SIRET pour les personnes morales.

FAÇONÉO mettra à disposition de la Commune tous les éléments nécessaires, comme le bail, les pièces comptables, afin de lui permettre l'instruction des contentieux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Convention entre le préfet et la Ville d'Aubagne fixant les conditions

et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement social (SNE)

La délibération n°14 concerne la convention entre le préfet et la Ville d'Aubagne fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement social dit SNE.

La loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové prévoit la mise en place du Dossier unique dans le cadre de la réforme de la demande de logement social afin de favoriser l'accès au logement en protégeant les populations les plus vulnérables.

Ce Dossier unique a pour objectif d'éviter aux demandeurs de fournir en plusieurs exemplaires et auprès de différents bailleurs les pièces nécessaires à l'instruction de leurs demandes. Cette démarche s'inscrit dans un souci de simplification et d'harmonisation entre les différents guichets d'enregistrement des demandes et d'amélioration du service rendu.

La Commune d'Aubagne assure actuellement les fonctions de guichet d'enregistrement et de renouvellement des demandes de logement social en exerçant différentes missions auprès des usagers : accueil, information, orientation des demandeurs de logements sociaux, enregistrement, renouvellement et suivi des dossiers enregistrés sur le SNE, gestion des demandes de logement social en lien avec les bailleurs sociaux, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et tous les partenaires et institutions œuvrant dans cette thématique du logement social.

Les usagers peuvent ainsi déposer leur dossier de demande de logement social, soit auprès du C.C.A.S., soit auprès du site www.demande-logement-social.gouv.fr, soit encore envoyer leur dossier par voie postale au service logement de la Commune.

Afin de formaliser son inscription, dans le cadre de cette démarche partenariale, la Ville d'Aubagne doit signer une déclaration d'adhésion à la charte Dossier unique. Cette dernière a vocation à intégrer les autres documents-cadres de la mise en place de la réforme de la demande au fur et à mesure de leur élaboration. Cette délibération propose l'approbation d'une convention entre la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Commune d'Aubagne formalisant les modalités d'accompagnement des demandeurs de logements sociaux conformément aux dispositions réglementaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : La dernière délibération concerne des coupes proposées par l'ONF. C'est Monsieur HERMANT qui va nous la rapporter. Monsieur HERMANT, vous avez la parole.

**15-131222 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -
Approbation de l'état d'assiette des coupes proposées par l'O.N.F., dans
la forêt communale d'AUBAGNE pour l'année 2023**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Aubagne compte près de 520 hectares de forêt communale qui relèvent du régime forestier. Ce régime apporte une garantie de gestion durable des forêts publiques en intégrant dans une même dynamique les dimensions économiques, écologiques et sociales au travers de l'accueil du public, ce qui permet à la fois la conservation de ce patrimoine, son exploitation et sa mise en valeur.

Dans le cadre de la gestion des forêts aubagnaises, relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes.

Après des visites spécifiques sur ce site par le technicien forestier de l'O.N.F. référent sur la Commune, ces besoins portent pour l'année 2023 plus particulièrement sur des coupes d'emprise de part et d'autre des pistes forestières DFCl sur un total de 14,5 hectares.

L'ensemble des bois ainsi coupés seront destinés à la vente en bois dit façonné via un contrat d'approvisionnement négocié et conclu de gré en gré entre l'ONF et le prestataire qui effectuera les coupes. L'encaissement de l'ensemble des ventes de bois sera réalisé par l'agent comptable de l'O.N.F. avant reversement à la Commune, après déduction faite des frais engagés par l'O.N.F., les frais de gardiennage représentant habituellement environ 12 % du produit des ventes.

Il appartient à la Collectivité d'adopter une délibération se prononçant sur la destination et le mode de vente de cette coupe de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Madame MELIN, Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Ma voisine veut que je commence.

M. le Maire : Je vous en prie.

M. GRANDJEAN : C'est juste une question.

Dans la présentation de la délibération par Monsieur HERMANT, on ne parle pas des localisations, mais la délibération écrite cite bien les cantons de Fenestrelles et du Télégraphe-Candolle. Nous nous demandions, en préparant le Conseil municipal, si les coupes sur la partie Télégraphe-Candolle étaient en partie liées au projet de la carrière Borie.

Madame MELIN : Je profite de cette occasion - cela ne changera pas notre vote, qui est un vote positif - pour souligner à quel point nous avons besoin de l'O.N.F. et combien il est regrettable,

mais ce n'est pas un problème municipal, c'est un problème national, de voir à quel point leurs agents voient leur nombre diminuer.

Ils sont seuls à savoir comment véritablement gérer une forêt. Quand nous voyons les difficultés qui ont été portées dans différentes régions sur la gestion des forêts privées... Nous nous apercevons maintenant, que ce soit dans le centre de la France ou surtout dans les Landes, que la gestion privée mériterait peut-être d'être revue.

Comme nous sommes sur une propriété privée, c'est plutôt une mentalité générale qu'il faudrait revoir. Finalement, l'O.N.F. nous est indispensable. Ils sont seuls à savoir comment faire vivre une forêt, comme faire vivre des bois, comment les couper. Il est tout à fait scandaleux de voir certains agents de l'O.N.F. attaqués par des personnes qui imaginent qu'un arbre ne se coupe pas. Si, un arbre se coupe. Une forêt s'entretient. Une forêt, c'est vivant. Je tiens à signaler ici à quel point ces gens sont indispensables. Ils sont tout à fait indispensables dans notre région et dans notre Commune et je tiens à souligner leur importance dans le fonctionnement de notre Commune.

M. le Maire : Monsieur HERMANT, peut-être voulez-vous répondre à Monsieur GRANDJEAN ?

M. HERMANT : Tout d'abord merci, Madame MELIN, de souligner l'importance de l'ONF. Nous en avons conscience à Aubagne et dans cette majorité. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux.

Ce sont effectivement les techniciens de la forêt. Ce sont eux qui ont le savoir. Ce sont eux qui nous aident et qui nous guident dans le développement durable de la forêt, un de nos biens les plus précieux à Aubagne. Je vous remercie de souligner leur travail.

Monsieur GRANDJEAN, vous me parlez de localisation. Effectivement, vous aviez la localisation, mais vous parlez de Candolle. Le nom exact est Télégraphe-Candolle.

Nous allons parler de piste DFCI, si vous voulez. Nous parlons de « Sécu 112 » sur cinq hectares et de l'éclaircie de la DFCI « Sécu 110 » sur dix hectares. Nous voyons bien qu'il n'y a aucune polémique avec la carrière Borie. Nous venons juste parler de défense de la forêt. Les DFCI sont empruntées par les pompiers et les sapeurs-forestiers. Je vous remercie de recentrer le débat sur la sécurité de la forêt et non pas sur d'autres thèmes.

M. le Maire : Merci, Monsieur HERMANT.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Nous changeons de thématique. Nous passons à « Finances, budget, économie et emploi » avec 11 délibérations. Sur ces 11 délibérations, Madame MENET va nous en présenter 9, Monsieur CANTARINI nous en présentera 2. Et dans ces 9, bien évidemment, il y a le vote du budget principal ainsi que du budget annexe.

Madame MENET, nous vous donnons bien volontiers la parole.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ÉCONOMIE, EMPLOI »

16-1312212 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Adoption du règlement budgétaire et financier

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération n°16 porte sur l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Ce règlement budgétaire et financier est un document qui décrit les procédures budgétaires et comptables de la collectivité et fixe les règles de gestion, notamment en matière de pluriannualité. Nous le verrons tout à l'heure avec le PPI.

Ce règlement budgétaire et financier existe déjà au sein de la Commune et de la Direction des finances. Il était sous la version de la nomenclature M14. Comme vous le savez, en 2023, nous allons changer de nomenclature comptable. Nous passerons en janvier en M57 et nous avons adapté ce règlement aux procédures de la nomenclature M57.

C'est ce qu'il est proposé de valider dans cette délibération.

M. le Maire : Une première délibération plus administrative que budgétaire et financière, mais qui a tout son sens avec ce que vous avez indiqué, Madame MENET, à savoir que nous passons de la M14 à la M57. Vous aviez présenté cette M57. Nous avons un an d'avance sur toutes les Communes. Pas toutes, mais beaucoup de Communes du département. C'est une volonté de la Ville.

Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Mme MELIN.

Mme MELIN : Une remarque qui vient de la discussion que nous avons eue en Commission. Rien n'empêche, Madame MENET, d'après les renseignements que je suis allée chercher dans les services de la DGFIP, que la comptabilité en M57 nous présente le comparatif, comme les autres années, avec les années N-1 ; les rubriques sont les mêmes. Il n'y a que certaines subdivisions qui sont créées ou modifiées.

En conséquence, il est fort dommage que la présentation ne nous donne pas le comparatif avec les années antérieures, sachant que nous avons fait apparaître en commission qu'il y avait des éléments qui auraient pu nous être donnés et qui ne nous ont pas été donnés. C'est une simple remarque de forme.

Mme MENET : On le verra peut-être tout à l'heure lors de la présentation du BP, mais vous avez eu les documents dans le budget. Vous voyez par exemple que pour les ratios, il n'est pas prévu de présenter l'année précédente ou de faire des comparaisons. Il y a certains états pour lesquels nous ne pouvons pas faire de comparaison. Certains comptes ont aussi changé et ont été regroupés. C'est ce qui ne nous permet pas de faire des comparaisons entre les montants de 2022 et de 2023.

M. le Maire : Je vais passer aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **16-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des autorisations de programmes et crédits de paiement
(AP/CP) 2023.**

La délibération n° 17 porte sur l'approbation des autorisations de programme et crédits de paiement, les APCP du budget principal.

Nous avons intégré dans ce budget principal les nouvelles dépenses d'investissement que nous allons faire en fonction de notre plan pluriannuel d'investissement, le PPI que nous avons validé pour les années 2022 à 2025.

Dans ce PPI, il y a de nouvelles dépenses et toutes les autorisations de programmes qui sont regroupées dans neuf domaines. Vous avez la liste de ces neuf domaines dans la délibération, des montants qui sont alloués pour l'investissement dans ces domaines. Année par année, nous réviserons ce que nous avons prévu et ce que nous avons utilisé comme crédits de paiement.

M. le Maire : Des questions sur les AP/CP ?

Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Merci. Lors de la commission, plusieurs questions sont restées en suspens sur lesquelles nous avons convenu que nous recevrons un mail d'éclaircissements.

Sur cette délibération entre autres, nous demandions à retrouver le détail des projets antérieurs de sorte à pouvoir voir ce qui bougeait et ce qui ne bougeait pas. Nous n'avons rien reçu. C'est embêtant et nous allons le retrouver sur une autre délibération. C'est encore plus embêtant puisque nous parlerons de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme MENET : D'accord, Monsieur GRANDJEAN. C'est très embêtant parce que le détail des projets antérieurs, vous les avez sur le dernier budget que nous avons voté, la DM3 qui contient le détail de toutes les AP/CP, montant par montant et tout ce que nous avons pris sur l'année 2023 avec la révision de l'année. Vous aviez tout ce détail dans le dernier document budgétaire que nous avons voté.

M. GRANDJEAN : Madame MENET, si je puis me permettre, ce n'était pas ma question. Ma question est de savoir comment c'est ventilé sur 2023 et non comment c'était ventilé sur la fin de 2022.

Mme MENET : Vous avez dans le dernier budget, la DM3 que nous avons votée, une liste de tous les travaux que nous avons à partir de 2016.

Ces travaux ont été apurés en fin d'année. Comme nous vous l'avons dit en Commission finances, tout ce qui était antérieur à 2022 – et nous avons fini tous ces travaux qui étaient prévus dans notre premier PPI depuis 2016 – a été apuré. Vous le verrez. Vous aurez le détail dans le CA. Lorsque nous voterons le Compte Administratif, il y aura un détail de tous les travaux que nous avons effectués sur l'année 2022. À ce moment, vous verrez comment se sont terminés, financièrement et budgétairement, tous ces travaux. Ceux que nous n'avons pas terminés sont repris dans les APCP de 2023.

M. GRANDJEAN : Madame MENET, il est toujours difficile de gagner un an, pour vous comme pour nous. Là, nous parlons d'un document budgétaire de 2023. Nous avons demandé à avoir le détail de la ventilation des crédits et des AP/CP pour 2023.

Mme MENET : Monsieur GRANDJEAN, je ne peux pas vous expliquer des crédits dans le budget 2023 qui n'existent plus. Ce n'est pas possible puisqu'ils sont terminés depuis 2022. Donc je vous dis que vous aurez la fin de ces crédits que nous avons alloués sur ces dépenses au CA 2022. Vous verrez tous les crédits que nous avons alloués et ces dépenses d'investissement qui ne sont plus à faire, puisqu'elles sont terminées. Elles ne peuvent pas être prévues dans le budget 2023.

M. le Maire : Et pour ce qui est des dépenses 2023, elles y sont.

Je propose de mettre aux voix ces APCP.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Votent pour le groupe de Monsieur GRANDJEAN, le groupe de Madame MELIN et la majorité actuelle.

M. GRANDJEAN : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Nous avons dit dans l'intervention que nous nous abstenions parce que nous manquions d'informations.

M. le Maire : Très bien. C'est moi qui vous présente mes excuses. Vous vous abstenez.

La délibération n° **17-131222** est adoptée ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

18-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Budget primitif 2023 – Budget principal : reprises de provisions semi-budgétaires

La délibération n°18 porte sur des reprises de provisions semi-budgétaires.

En application des principes comptables, nous devons passer des provisions. Nous avons voté à la dernière séance du 15 novembre le changement de régime de provisions. Nous sommes passés du droit commun des provisions semi-budgétaires au régime optionnel des provisions budgétaires.

À ce titre, nous passons deux écritures de régularisation pour passer des provisions sur le régime optionnel de provisions budgétaires. Vous avez les deux montants : 42 262,73 euros pour une reprise de dépréciation des actifs circulants et 78 000 euros sur les provisions pour risques et charges.

M. le Maire : Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **18-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

19-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Budget primitif 2023 - Budget principal : provisions budgétaires

La délibération n°19 porte sur des provisions budgétaires.

En vertu des principes comptables de prudence, nous devons passer des provisions budgétaires pour constater une dépréciation ou un risque financier encourus par la Commune. Nous devons provisionner en matière de contentieux et de restes à recouvrer.

Cette délibération porte sur des provisions qui concernent le risque contentieux pour un montant de 322 378 euros. Ce sont des risques que nous avons évalués en fonction des procédures en cours. Il y a un montant de 229 954,09 euros portant sur des créances irrécouvrables ; nous n'avons pas recouvré la totalité des créances que nous avons enregistrées.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions sur ce sujet ?

Monsieur LATZ.

M. LATZ : Bonsoir. Dans la même logique que tout à l'heure, en Commission nous avons évoqué ce sujet. Dans la liste de provisions, il y a quand même près de 180 000 euros sur les 300 000 euros, ce qui représente des sommes conséquentes avec des dossiers conséquents.

Nous avons demandé des éclaircissements sur les dossiers. Nous n'en avons pas eu. Connaissant votre sérieux sur la gestion des finances de la Ville, je ne peux pas imaginer que vous ne connaissiez pas ces dossiers. Nous avons évoqué la possibilité d'en être informés pour avoir un éclairage total sur ce dossier pour l'ensemble des élus de la Commission et nous n'avons rien reçu.

Dans l'état, nous voterons évidemment contre.

Mais surtout, nous regrettons le non-partage de cette information qui nous permet d'avoir des positions, et comme Monsieur le Maire se plaît à dire, de ne pas avoir des positions politiciennes.

Mme MENET : Monsieur LATZ, comme je vous l'ai dit en Commission, ce sont des provisions

que nous passons, et c'est écrit dans la délibération, pour des procédures qui sont en cours. C'est-à-dire que ces procédures sont pendantes. Nous n'avons pas encore de décision judiciaire.

En aucun cas, nous ne pouvons communiquer sur la place publique, même si vous êtes élu. Nous savons très bien comment peuvent partir les informations ensuite. Nous ne pouvons pas, à ce jour, communiquer sur des dossiers qui ne sont pas encore jugés. C'est pour cela que vous n'avez pas plus de détails que je n'en ai. C'est le service juridique qui tient le suivi de tous ces dossiers et de toutes ces procédures.

M. le Maire : La loi, c'est la loi. Nous n'allons pas approfondir publiquement des dossiers qui nécessitent de la retenue, voire sur un plan judiciaire des retenues obligatoires.

Il me semble, pour en avoir discuté avec Madame MENET, que le nom de l'entreprise sur laquelle il y avait un contentieux vous a été donné. Cela vous donne une petite idée du type de contentieux, me semble-t-il. Maintenant, nous ne pouvons pas aller plus loin, Monsieur LATZ, sur ces sujets.

Mme MENET : D'autant que nous en avons aussi discuté en commission. Vous avez une liste avec le type de contentieux sur lequel nous avons mis des provisions. Cela vous donne quand même une petite idée. Nous avons échangé aussi sur tout ce qui était lié à l'urbanisme.

M. le Maire : Merci, Madame MENET.

Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je rebondis sur votre propos, Monsieur le Maire. La loi, c'est la loi. Les élus, pour délibérer sur 300 000 euros, doivent être éclairés. Nous ne demandons pas, et nous l'avons clairement dit en commission, le détail de l'intérieur des dossiers ou de trahir le secret de l'instruction. Ce n'est pas notre demande.

Nous avons besoin, pour voter cette délibération, de connaître la nature des conflits pour lesquels la Ville d'Aubagne provisionne. Je vois 40 000 euros et 38 000 euros sur des choses qui sont au tribunal pour des sujets de ressources humaines. Ce n'est pas pareil s'il s'agit de licenciement abusif ou d'accident de travail.

Nous avons besoin d'avoir la nature des causes, des conflits dans lesquels la Ville est engagée et pour lesquels vous nous demandez ce soir d'approuver 300 000 euros de provisions.

Mme MENET : Monsieur GRANDJEAN, nous ne vous demandons pas de statuer sur la nature des conflits. Nous vous demandons d'autoriser la Commune à provisionner un montant pour des risques qui sont prévus ou envisagés. Ce n'est pas sur le type de risque que nous vous demandons de délibérer. C'est sur un montant que nous allons provisionner, que nous mettons de côté parce qu'il y a des contentieux. Le type de risque n'entre pas dans la discussion de la délibération. Suivant le type de risque, vous votez ou ne votez pas ? C'est un peu curieux.

M. le Maire : Bien sûr, Madame MENET, cela n'a rien à voir. Nous sommes dans les finances et non pas sur la qualification des risques. Faites ce que vous avez à faire, Monsieur GRANDJEAN et Monsieur LATZ de la même manière.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Nous entrons dans le vif du sujet avec le vote des taux maintenant.

20-131222 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Cela fait dix ans que nous n'avons pas augmenté ni même touché les taux des taxes locales, dont notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière pour les propriétés non bâties et les taxes d'habitation qui restent encore en vigueur pour les résidences secondaires.

Nous maintenons encore les taux pour cette année 2023 et nous en sommes très heureux, indépendamment des soucis et des efforts que cela génère.

M. le Maire : Pouvez-vous nous rappeler le taux que la Commune applique, Madame MENET ?

Mme MENET : Pour la taxe foncière, 49,13 %, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 50,65 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 22,01 %.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Madame MELIN.

Mme MELIN : Madame MENET, nous sommes très heureux que vous soyez heureuse. Les Aubagnais ne le sont pas.

Je vais redire pour la énième fois toujours la même chose, à savoir que les taxes foncières d'Aubagne en font la troisième Ville la plus chère des Bouches-du-Rhône et dans le top 10 des villes de France. Vous n'avez pas bougé vers le haut, certes. Mais vous auriez peut-être pu la bouger vers le bas. Cela aurait peut-être permis à nos concitoyens qui subissent l'inflation, les problèmes de l'énergie et toutes sortes de problèmes, de respirer un petit peu, sauf à penser que ne peuvent être propriétaires sur notre Commune que des personnes qui ont franchement des moyens.

Que je sache, beaucoup de personnes sont propriétaires par le fruit du travail de toute une vie ou par le fruit du travail des générations qui les ont précédées. À partir de là, heureusement, Madame MENET, que vous n'augmentez pas. À ce moment, nous serions premiers partout.

Mme MENET : Madame MELIN, pouvez-vous me citer une Commune –peut-être que vous en connaissez, moi je n'en connais pas – qui n'a pas touché ses taux d'imposition depuis dix ans ?

Mme MELIN : Il faudrait que je regarde de près pour vous les donner. En tout cas, nous sommes au taquet et nous sommes dans le top 10 de France. C'est tout ce que je peux dire et je peux dire qu'on est dans les trois villes les plus chères des Bouches-du-Rhône.

Si vous pensiez augmenter ou si vous vous dites : « C'est très bien, on n'a pas augmenté » – cela fait maintenant huit ans, au neuvième exercice, que nous l'entendons – excusez-moi, mais évitez peut-être de rajouter : « Nous en sommes très heureux. »

Ce serait peut-être bien de glisser à la délibération d'après. Pardon, mais vraiment, nous sommes à l'égard des Aubagnais dans quelque chose qui est extrêmement difficile à vivre. Vous le savez, nous le savons. Certaines personnes quittent la ville. Le nombre de personnes qui sont parties sur l'ouest varois, parce qu'à Aubagne, c'est difficile, nous le connaissons. Alors, restons peut-être discrets.

Vos taxes, vous ne les augmentez pas parce que vous ne pouvez pas aller plus haut, sauf à devenir à ce moment pas le top 10 de France, mais les premiers de France. C'est un peu comme la dette.

Mme MENET : Des personnes sont parties, certainement. Des personnes arrivent aussi, Madame MELIN. Nous avons dernièrement reçu les nouveaux Aubagnais à Aubagne et ils étaient quand même très contents de s'installer chez nous.

Peut-être que la taxe foncière est prohibitive pour certaines personnes, je le conçois. C'est vrai, elle est très élevée. Malheureusement, c'est entre autres l'héritage que nous avons reçu. Pour les taux, depuis 2014 nous bataillons quand même beaucoup avec ces deux boulets, autant la dette que les taux des impôts fonciers, qui sont très élevés. Nous faisons avec.

Nous rencontrons des difficultés financières, comme vous le savez. Vous êtes à l'Assemblée nationale, il me semble donc que vous savez bien que l'État n'aide pas du tout les Communes, ou très peu. On fait ce qu'on peut avec ce que l'on a. Nous essayons de « racler les fonds de tiroir » partout, comme nous l'avons déjà dit. Mais surtout, nous essayons de préserver les Aubagnais de la pression fiscale qu'ils subissent déjà beaucoup par ailleurs.

M. le Maire : Je conclurai, si vous me le permettez, Madame MENET.

Bien sûr, la remarque de Madame MELIN n'est pas complètement à côté de la plaque. Pour autant, Madame MELIN, il faut le regarder à travers un autre prisme que celui duquel vous le faites. Il existe une situation financière de la Ville d'Aubagne dans sa globalité qu'il faut aussi voir comme marqueur. Dans ce cadre, il faut faire en sorte de ne pas augmenter les taux, c'est une gageure. Cela, vous devriez le souligner.

Il me semble que dans vos propos de candidate à l'élection municipale, vous portiez l'idée de passer sous tutelle. Cela veut dire que vous envisagiez parfaitement, alors que vous semblez nous le reprocher, de stabiliser ou de ne pas bouger ces taux. Vous saviez très bien que passer sous tutelle signifiait une augmentation des taux directs par le préfet de l'ordre de 10 %, 15 %, 20 % s'il le faut.

Nous avons un double discours de votre part, Madame MELIN. D'un côté : « Nous, Rassemblement National, nous étions pour passer sous tutelle avec une augmentation des taux de manière très significative » et vous nous reprochez finalement de ne pas les baisser. Il y a un « couac ». Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir le sujet.

Dans le cadre de cette situation financière de la Ville, c'est un gage que nous donnons aux Aubagnaises et aux Aubagnais de ne pas augmenter les taux, ou en tout cas la part communale. Les Aubagnais nous disent parfois que cela a augmenté. Oui, mais l'État augmente les bases et c'est sur cette augmentation des bases définies par l'État que nous posons les taux communaux. Là où nous avons la main, c'est-à-dire ici, au niveau de ce Conseil municipal, nous décidons de ne pas augmenter ces taux.

Je crois, Madame MELIN, quand on regarde ce qu'il s'est passé, notamment cette année et les années précédentes, que parmi toutes les Communes des Bouches-du-Rhône, on doit être l'une des rares – je ne dis pas la seule –, à ne pas avoir augmenté les taux. Certaines Communes, là où nous sommes à 49 aujourd'hui, sont à 55.

Mme MELIN : Je n'ai pas vu de taux aussi élevés que ça.

M. le Maire : Regardez mieux. Je ne donnerai pas le nom de la ville ici parce que j'aime beaucoup son maire, mais regardez mieux. Vous allez trouver dans les Bouches-du-Rhône, une Commune d'importance qui est à 55 alors que nous sommes à 49. Pardon de le dire, mais il y a du mérite.

Le mérite n'en revient pas à Madame MENET ni au Maire ni à l'équipe municipale. Il revient aux efforts qui sont faits par notre administration, à laquelle nous disons : « Le montant des recettes est ce qu'il est. On pourrait, par le fait des taux, avoir plus de recettes. Eh bien, non. Nous essayons de maintenir ces recettes et nous allons travailler sur les dépenses. » Là où le mérite réside c'est derrière cette idée de ne pas augmenter les taux, c'est cette notion de : « Voilà comment nous allons faire pour sortir un budget, pour équilibrer les budgets tout en gardant des services publics de qualité. » C'est le sujet.

Mme MELIN : Si vous me permettez de rebondir, juste une seconde. Je veux souligner que c'est un effet secondaire de la stratégie que vous avez adoptée, et qui s'entend. Elle s'entend.

Le seul problème est que les 2 000 nouveaux habitants que nous avons depuis votre arrivée, d'après les recensements de l'INSEE, sont venus de l'extérieur et ne sont pas les enfants d'Aubagnais. Il y a un changement de population. C'est peut-être un choix délibéré de votre part ou un effet secondaire que vous ne jugulez pas. Je n'irai pas plus loin, ce sera à vous de vous exprimer. Il n'en reste pas moins vrai qu'entre les problèmes de non-constructibilité à cause du SCOTT, du PLU et même du PLUi, de toutes petites parcelles pour les enfants d'Aubagnais sur des zones agricoles, il y a une ouverture à faire. Mais dans ce cas, et ce cas précis, et sur l'habitat aubagnais, nous changeons lentement, mais sûrement le type de population.

Cela fait que des gens à revenus moyens, de classes moyennes, ne peuvent pas rester sur notre Ville. C'est la remarque que je souhaitais faire. Il faut savoir aussi quel type de

population nous allons avoir auprès de nous ; si ce sont des Aubagnais de génération en génération ou une population différente.

C'est un choix qui vous appartient. Je ne l'aurais sans doute pas fait si j'avais été, avec une équipe, à votre place. Ce n'est pas forcément le choix que j'aurais fait. Je tiens à signaler que c'est un changement profond qu'il faudra gérer par la suite.

M. le Maire : Je ne partage pas votre point de vue. Nous en avons déjà discuté dans le cadre du PLUi. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est pour les enfants d'Aubagne, pour les enfants des Aubagnaises et des Aubagnais. Qu'il y ait d'autres personnes qui viennent et que des Aubagnais quittent Aubagne pour mieux y revenir dans dix ans, c'est un parcours de vie que bon nombre d'entre nous ici ont fait ou feront pour les plus jeunes qui sont ici. Je crois que la question mérite d'être posée, certainement, mais pas dans le cadre d'un budget.

Je fais voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **20-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

21-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Autorisation du versement de la subvention de fonctionnement au
C.C.A.S. au titre du budget primitif 2023

La délibération porte sur l'approbation du versement de la subvention de fonctionnement au C.C.A.S. Comme tous les ans, nous votons la subvention accordée au C.C.A.S. Elle s'élèvera pour 2023 à un montant de 2 586 411 euros.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Madame MELIN, Monsieur LATZ.

Mme MELIN : Juste une petite remarque qui m'a beaucoup contrariée en Commission. Vous avez dit trois fois, Madame MENET, quand on vous a posé la question, que vous ne saviez pas de quoi était constitué le budget du C.C.A.S. C'est un peu dommage.

Mme MENET : Je n'ai pas dit que je ne savais pas de quoi il était constitué. Je ne participe pas au budget du C.C.A.S., je ne peux donc pas vous en parler. Je ne suis pas administratrice, je ne suis pas dans le C.C.A.S. comment vous parlez d'un budget que je ne connais pas ?

Mme MELIN : La connaissance des dossiers mériterait peut-être une connaissance *a minima*.

M. le Maire : Nous avons Madame MORINIERE qui est vice-présidente du C.C.A.S., qui peut vous faire une longue présentation si vous le souhaitez.

Mme MENET : Ce n'est pas ma compétence, c'est tout.

M. LATZ : Nous en avons parlé et nous allons aussi en parler au moment du budget, mais nous

sommes dans une situation de crise. Je ne refais pas le film. D'ailleurs, vous le présentez assez longuement dans le rapport d'orientation budgétaire, avec les tensions qu'il va y avoir sur l'inflation, etc.

Je rappelle qu'en période de Covid, vous aviez augmenté le budget du C.C.A.S. de 100 ou 200 000 euros. Nous avons évoqué cela en commission. Nous nous attendons tous à une année difficile, surtout pour les plus démunis et dès 2023.

Compte tenu de la stabilité des taux, mais de l'augmentation des recettes fiscales de la Ville, il aurait été bon de pouvoir mener une action préventive avec le C.C.A.S. pour réévaluer son budget et faire acte de solidarité sur l'année à venir, plutôt que d'être en réaction et en prévention sur ce sujet.

Mme MENET : Je peux juste vous dire que l'augmentation des recettes fiscales s'équilibre avec l'augmentation des dépenses. L'inflation touche aussi les Communes. Nous avons aussi une augmentation de nos dépenses.

M. le Maire : Monsieur LATZ, regardez. Dans la pleine idéologie, il faut augmenter le social. Savez-vous à combien la Ville de Marseille a porté son budget du C.C.A.S. ? Connaissez-vous, parmi les autres villes du département, le niveau de budget de C.C.A.S., autrement dit le budget transféré de la Commune vers le C.C.A.S. ? Savez-vous, à Aubagne, ce que cela représente ? Vous allez me dire 2,5 millions. Vous le savez ?

M. LATZ : J'imagine que, depuis le temps, les budgets sont au niveau des besoins.

M. le Maire : Nous sommes dans les budgets. À combien sommes-nous ? Pareil que Marseille ? Au-dessus de Marseille ? En dessous ? D'après vous ?

Vos amis marseillais, vos amis du Printemps marseillais ont revu leur budget depuis deux ans, trois ans. Comment nous positionnons-nous, à Aubagne ? Cette droite dure versus le Printemps marseillais. Combien ?

M. LATZ : Je suis très content que les sujets en commission aient généré un travail et que vous ayez ces informations. Je ne les ai pas.

Ce que je dis, c'est que pour Aubagne, il y avait 2,5 millions d'euros depuis des années, qu'on arrive en situation de difficulté et que travailler en amont pour s'assurer qu'à Aubagne, pour les Aubagnais, nous avons des budgets suffisants, c'est une bonne chose, je pense. Si les Marseillais font moins, tant pis pour eux. Je ne suis pas élu marseillais. Si Paris fait plus, je ne suis pas élu parisien. Nous sommes élus aubagnais et c'est par rapport à l'historique d'Aubagne que nous nous posons.

Je ne critique pas. Je ne fais pas de politique en disant qu'il faut faire plus de social. Je dis juste que nous sommes en situation de difficulté. Il y a deux ans, nous avons voté le budget du C.C.A.S. Il y avait zéro inflation, mais nous n'avons pas voté contre. Je n'en suis pas à dire qu'il faut faire du social par principe. Mais nous avons une situation et vous en convenez, parce que vous l'écrivez dans tous vos rapports et vous le défendez vous-même.

Pour Marseille, vous allez sûrement nous informer, mais je suis très content d'apprendre qu'à Aubagne, il y a une démarche sociale historique et je suis content que vous la revendiquiez et que vous revendiquiez le fait que cela vient de votre mandature et sûrement de celle d'avant. Tant mieux. Mais je parle juste des besoins futurs par rapport à un budget.

En Commission, on nous a répondu : « Le C.C.A.S. ne nous a rien demandé de plus. »

M. le Maire : C'est un principe de transparence. Au C.C.A.S. qui fait une demande de subvention, nous n'allons pas dire : « Écoutez, vous avez demandé 2,5 millions d'euros. Très bien, nous allons vous en donner 3 millions. » Non, ça ne se passe pas comme ça, Monsieur LATZ. Et pour aucune association d'ailleurs.

M. GRANDJEAN : J'interviens dans le débat parce que lors de la Commission, quand nous avons débattu de cette question, nous nous sommes étonnés, pour les raisons que Monsieur LATZ a exprimées et que je ne redétaille pas, que ça n'augmente pas.

Nous verrons tout à l'heure que dans le BP 2023, il y a 6,37 % d'augmentation des recettes réelles. Pas un centime de ces 6,37 % ne profitera au C.C.A.S. Alors oui, Monsieur le Maire, notre C.C.A.S. est exemplaire dans les missions qu'il remplit dans la Ville d'Aubagne. Oui, vous êtes le Président d'un C.C.A.S. exemplaire et d'ailleurs le Département le dit. On se doit l'honnêteté de dire que c'est le fruit d'un travail long, mené depuis des décennies sur cette Ville, et que votre mérite revient à avoir fait perdurer ce travail. Votre mérite ainsi que celui des services du C.C.A.S.

Cependant, en maintenant en période d'inflation la même subvention, on diminue les moyens du C.C.A.S. alors que nous savons très bien que ses besoins sont croissants en raison de l'inflation, du vieillissement de la population, mais aussi de l'aggravation de la pauvreté dans notre pays. À un moment donné, on dit qu'on va avoir moins de moyens. Ce n'est pas juste, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas conforme à ce que nous devrions faire entendre dans le débat public que de dire : « C'est le C.C.A.S. qui a demandé, donc on ne lui donne pas plus. » Le C.C.A.S. est un organe déconcentré de la Ville d'Aubagne, mais il est intimement lié à la Ville d'Aubagne.

Je voudrais vous dire que lorsque j'ai tenu ces propos en Commission, il y a eu une période de flottement. Il m'a été répondu que le C.C.A.S. avait plein d'autres recettes que la subvention de la Ville d'Aubagne, à tel point, et vous connaissez mon amour des chiffres, que j'ai douté des chiffres que j'avais en tête. En rentrant à la maison, je les ai consultés. Non, 80 % du budget recettes du C.C.A.S. est constitué de la subvention municipale. Même si les compétences du Département sont sur les fonctions sociales, le C.C.A.S. assume ses missions avec, pour 80 %, la subvention municipale. C'est normal puisqu'il est le Centre Communal d'Action Social. Il ne s'agit pas du RSA ou d'autre chose. Nous aggravons considérablement ses capacités à agir en diminuant ses moyens, car nous diminuons bien ses moyens en maintenant à égalité sa subvention en période d'inflation et d'accroissement des besoins.

M. le Maire : Un cours façon leçon d'école, mais Madame MORINIERE, vous voulez peut-être dire quelques mots sur le C.C.A.S. ?

Cela fera du bien d'entendre des choses concrètes et non pas de grandes théories fumeuses comme : « Si l'on donne plus de sous, on fera mieux. » La précarité est de plus en plus

présente. Nous le savons, Monsieur GRANDJEAN. Nous n'avons pas besoin de vous entendre sur ce sujet. Vous n'avez pas découvert l'alpha et l'oméga de la vie sociale aubagnaise ou de la vie sociale française. Nous sommes tous très au fait sur ces questions.

Ce que l'on dit ici simplement, mais je vais laisser la parole à Madame MORINIERE, c'est que l'effort qui est fait par la Ville d'Aubagne, engagé par nos prédécesseurs – je n'ai pas honte de le dire – a été maintenu durant ces deux mandats. C'est ce que je voulais souligner très fermement.

Monsieur LATZ, je suis sûr, comme vous êtes curieux, que vous irez chercher combien la Ville de Marseille octroie par habitant dans le cadre de son C.C.A.S. et que vous le comparerez à la Ville d'Aubagne.

Monsieur GRANDJEAN nous a fait déjà son cadeau de Noël, c'est assez rare de sa part, en nous disant qu'on gérait bien le C.C.A.S.

Madame MORINIERE.

Mme MORINIERE : Je souhaiterais d'abord revenir sur l'intervention de Madame MELIN et lui dire qu'au C.C.A.S., nous avons quatre budgets : un budget principal, un budget pour la résidence autonomie, un budget pour les soins infirmiers à domicile et un budget pour les aides à domicile. Les quatre budgets sont à l'équilibre actuellement. Le C.C.A.S. a une gestion très saine. Nous n'avons pas à rougir, comme l'a dit Monsieur GRANDJEAN, ni de ses actions ni de ses performances. Nous avons énormément de chance d'avoir un C.C.A.S. très actif et très réactif.

Monsieur GRANDJEAN, vous participez au Conseil d'Administration. Vous savez que régulièrement, lors de ces Conseils d'administration, nous exposons toutes nos demandes, au Département et nous répondons à tous les appels d'offres. Toutes les fondations sont également sollicitées sur divers projets. Le C.C.A.S. est bien à la pointe de ce qui se fait de mieux en matière sociale. Un budget à l'équilibre, un C.C.A.S. actif et réactif qui répond aux appels d'offres, qui obtient justement des réponses positives et qui engrange chaque année des budgets pour réaliser à la fois des travaux sur la résidence autonomie, sur d'autres projets caritatifs et autres.

M. le Maire : Et s'il fallait, parce que la Covid revenait dans un temps futur, aider le C.C.A.S., bien évidemment que dans le cadre d'une DM, nous reverrions notre copie.

Mais je crois que lorsqu'on fait un budget, il faut le faire de manière honnête. Nous pensons que le budget du C.C.A.S. est tout à fait conforme à ce qui peut être attendu par la ville d'Aubagne. Quelque part, cela participe aussi à l'équilibre global du budget.

Je vais le mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2),
MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

M. le Maire : Madame MENET, nous vous écoutons sur le budget principal.

22-1312212 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du budget primitif 2023 du budget principal

Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de ne pas faire trop long cette fois-ci.

Le budget primitif 2023 de la Ville d'Aubagne s'inscrit une fois de plus dans un environnement contraint – nous en avons l'habitude – contraint par des décisions nationales qui ont été prises et qui impactent lourdement nos concitoyens, particuliers et entreprises, notamment par rapport à l'inflation, la hausse du coût de l'énergie et qui génèrent, une fois de plus, un climat anxigène après les deux années de Covid que nous venons de passer. Ces décisions impactent aussi les finances de la Collectivité.

Le projet de loi de finances 2023 a été adopté il y a quelques jours, par l'article 49.3 à l'Assemblée nationale sans débat. Il contient plusieurs dispositions concernant les collectivités et notamment l'actualisation forfaitaire des bases fiscales au niveau de l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022. Cette actualisation a été retenue.

La Première ministre s'était engagée devant les maires. Elle avait émis l'idée de conserver la contractualisation du type contrat de Cahors, le principe étant de demander aux collectivités de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 0,5 point en dessous de l'inflation, c'est-à-dire, nous demander de diminuer les dépenses en pleine période d'explosion des tarifs d'énergie.

Grâce à la mobilisation de l'AMF, l'Association des maires de France, ce dispositif a finalement été complètement supprimé. C'est une bonne chose. Il reste encore la possibilité de le faire figurer dans un projet de loi de programmation de finances publiques. Nous restons vigilants, mais ce dispositif étant retiré pour le moment, c'est quand même une bonne nouvelle.

Deux dispositifs ont aussi été aussi retenus dans ce projet de loi de finances. Ce sont des dispositifs distincts de soutien aux collectivités. D'une part, on nous parle du filet de sécurité énergie. Pour prétendre à ce premier dispositif, il existe deux conditions cumulatives. Il faut soit être touché par une baisse de l'épargne brute de 15 % entre 2022 et 2023, soit avoir un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier par habitant moyen. Je vous passe le calcul de la dotation parce que c'est une prise de tête. Éventuellement, cette aide se ferait sous la forme de compensation de l'État. *A priori*, nous ne pourrions pas bénéficier de ce dispositif parce que – et heureusement pour nous –, nous avons une prévision d'augmentation de 10 % d'épargne brute de 2022 à 2023. Nous ne devrions pas pouvoir entrer dans ce dispositif.

Le deuxième qui est proposé est un dispositif appelé « amortisseur électricité ». C'est nouveau aussi. Il sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023 et toutes les Communes devraient pouvoir y prétendre. On verra aussi ce qu'il nous arrive. Ce dispositif prévoit une prise en charge par l'État d'un pourcentage du prix de l'électricité au-delà d'un seuil et dans la limite d'un plafond du prix du mégawattheure. Nous ne savons pas non plus comment le calcul sera fait. L'aide de l'État se ferait sous forme de réduction de prix sur la facture. Là aussi, c'est une « usine à gaz » qui a été monté et nous verrons si nous pouvons entrer dans ce dispositif.

Bien sûr, à ce stade, nous n'avons rien inscrit au budget puisque ce sont des dispositifs qui ne sont pas encore appliqués. Nous allons rester vigilants et attendre la promulgation du projet de loi de finances et les décrets d'application pour voir ce dont il retourne.

Nous aurons aussi à prendre en compte, en 2023, les dispositions de la loi 3DS sur le volet du transfert de compétences de la Métropole vers les Communes qui généreront aussi des opérations budgétaires que nous n'avons pas encore prévues à ce jour.

Forts de tout cela, comme les années précédentes, le budget prévisionnel a été construit avec prudence, tant sur l'évaluation des recettes que sur l'évaluation des dépenses. Nous maintenons nos objectifs fixés depuis 2014. Toujours le même fil conducteur : ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux – nous venons d'en parler –, poursuivre le processus de désendettement, maintenir le niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Avant d'entrer plus précisément dans les chiffres du budget, quelques chiffres clés. Tout d'abord nous estimons l'épargne brute pour 2023 – je vous en ai parlé, c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement – à 7,6 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022. Cela nous permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour l'investissement. Cela a été rendu possible grâce à la poursuite de l'optimisation des recettes. Nous restons prudents, car nous savons très bien qu'en cours d'année, il peut se passer certaines choses qui pourraient nous faire un peu modifier nos prévisions.

Le deuxième chiffre clé concerne les dépenses d'investissement. Pour l'année 2023, elles s'élèveront à 10,2 millions d'euros. C'est un montant très important, 47 % de plus qu'en 2022. C'est un chiffre conséquent et vous le verrez dans les projets que nous avons. Dans ces dépenses d'investissement, nous avons aussi le remboursement du capital de la dette qui, lui, malheureusement, est aussi en hausse de 5,7 %, soit 9,7 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros l'année dernière.

Le troisième chiffre clé est la capacité de désendettement, c'est-à-dire le calcul de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 rapportée à l'épargne brute. C'est la dette retraitée du fonds de soutien. Il continue à s'améliorer et nous passons à 17 années de capacité de désendettement. C'est une bonne nouvelle, mais bien sûr, je ne me réjouis pas trop vite, Madame MELIN, ne vous inquiétez pas. Nous savons que nous sommes encore un peu loin de la cible qui est autour de 10 ans. Nous sommes conscients des efforts qu'il reste à faire et nous restons mobilisés vers cet objectif.

En fonction de tous ces éléments et comme annoncé lors du ROB, le budget 2023 sera construit avec beaucoup de prudence. Il est d'un montant total de 99 700 000 euros et nous aurons, en section de fonctionnement, 78 900 000 d'euros et en section d'investissement, 21 100 000 d'euros.

Tout d'abord, la section de fonctionnement. Au niveau des recettes, la répartition s'effectue, comme vous le savez, entre la fiscalité, les subventions et dotations reçues, les produits de gestion et les produits financiers. Brièvement, la fiscalité regroupe plusieurs postes,

notamment la fiscalité directe qui prend en compte une estimation de l'actualisation forfaitaire des bases fiscales, comme j'en ai parlé tout à l'heure, à 6,5 %.

Je vous rappelle que cette augmentation est décidée par le gouvernement sur la base de l'inflation de novembre 2021 à novembre 2022 et le taux définitif n'est pas encore connu à ce jour. Nous nous sommes calés sur 6,5 %, mais nous ne connaissons pas encore le taux définitif qui n'a pas été communiqué.

Pour la fiscalité directe, les contribuables aubagnais, je l'ai dit tout à l'heure et je le redis, ne subiront aucune variation du taux de la taxe foncière afin de ne pas alourdir la pression fiscale. 2023 sera la dixième année consécutive sans augmentation des taux des taxes locales, malgré un environnement de plus en plus contraint. C'est un effort considérable que nous faisons de ne pas augmenter les impôts tout en continuant d'assurer nos missions de service public et de déployer un programme d'investissement nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Les taux, que nous avons votés tout à l'heure, resteront à 49,13 % pour le taux de la taxe foncière, 50,65 % pour la taxe foncière sur le non bâti et 22,01 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les autres postes de cette fiscalité sont estimés à la hausse, du fait notamment du travail effectué sur la mise à jour des bases de la TLPE, la taxe sur les enseignes. Au niveau des dotations et principalement de la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement qui est donnée par l'État, nous estimons une baisse de -1,65 %, le gouvernement n'ayant pas retenu dans le projet de loi de finances 2023 la demande de certains sénateurs d'indexer cette dotation sur l'inflation. Malheureusement, tout n'est pas indexé sur l'inflation et notamment les recettes que nous recevons.

Les subventions attendues sont pour le moment à la baisse, car tous les dossiers que nous avons ne sont pas encore finalisés. Nous avons des produits de gestion qui augmentent par rapport à 2022, d'une part en raison d'une revalorisation des recettes tarifaires de 5 % et un taux en deçà de l'inflation. Nous avons veillé à être quand même en dessous de l'inflation, mais nous avons aussi intégré dans ce compte, des produits de gestion de charges exceptionnelles au compte 75, dû au passage de la M57. C'est pour cela que je disais tout à l'heure, Madame MELIN, que l'on ne peut pas tout comparer poste à poste avec les années antérieures ; certains comptes sont regroupés. Les produits financiers, comme habituellement, comprennent le fonds de soutien et les produits de SWAP. Ce sont les recettes.

Les dépenses seront aussi en évolution. L'évolution générale n'est que de 5,9 %, mais il y a des différences suivant la répartition. Les dépenses de personnel restent le premier poste de dépenses. Elles seront stables pour 2023. Nous travaillons énormément sur ces dépenses de personnel avec le service de la Direction des Ressources Humaines. Nous restons vraiment vigilants à la maîtrise de ces dépenses.

Les dépenses de gestion sont en revanche globalement évaluées à la hausse, ne serait-ce que le coût de l'énergie comme expliqué précédemment, sachant que la facture que nous avons eue en 2022 a augmenté de 74 % au niveau de l'énergie, soit 1,4 million d'euros de plus. C'est pour cela que ce poste, malheureusement, est en augmentation. C'est aussi de là

que vient le lien avec les recettes qui augmentent. Malheureusement, elles sont vite utilisées par l'augmentation des dépenses.

Le taux de l'inflation a quand même dû être pris en compte, notamment pour nos achats et pour toutes les prestations externes que nous faisons réaliser. Les frais financiers sont toujours élevés et les subventions restent pratiquement à l'identique de 2022.

Pour la section d'investissement, les projets s'inscrivent depuis 2022 dans un plan pluriannuel d'investissement sur une durée de quatre ans, entre 2022 et 2025. Cela nous permet d'avoir une vision sur le pilotage des opérations que nous allons réaliser chaque année, en fonction des priorités et en fonction des crédits alloués que nous avons définis dans les fameux crédits de paiement. Les recettes d'investissement sont en augmentation de 30 %. Cela est notamment dû au contrat que nous avons passé avec le Conseil Départemental au cours du troisième trimestre, qui apporte son soutien financier pour la réalisation d'un projet d'envergure. Vous savez que le Conseil Départemental est l'un de nos partenaires privilégiés et qu'il nous apporte vraiment un soutien financier dans tous nos investissements.

Le FCTVA aussi est une recette d'investissement, avec la taxe d'aménagement. Nous les avons prévues à la baisse. Ce sont bien des prévisions que nous faisons sur ce budget 2023. Nous espérons que certaines seront dépassées, mais nous les avons prévues vraiment *a minima* pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Nous avons aussi prévu des cessions d'actifs, que nous avons voté tout à l'heure, à hauteur de 606 000 euros, ainsi qu'un emprunt d'équilibre à la baisse par rapport à 2022 de 5,7 millions d'euros contre 5,8 millions d'euros l'année dernière.

Les dépenses d'investissement s'élèveront à 21 100 000 euros, avec les travaux en régie compris, c'est à dire les travaux que nous faisons en interne. Cela comprend bien sûr le remboursement de la dette pour 9,7 millions d'euros, ce qui générera une baisse de l'encours de dette de 4 millions d'euros puisque nous empruntons 5,7 millions et nous remboursons 9,7 millions d'euros. Le delta constitue la baisse d'encours de dette. Madame MELIN en a parlé lors de la commission. Elle sera de 4 millions d'euros pour 2023.

Les dépenses d'équipement, quant à elles, sont prévues à hauteur de 10 200 000 euros. Il y a de grands projets et des travaux qui sont inscrits dans le PPI dont je vous ai parlé tout à l'heure. Les crédits seront affectés à des équipements nouveaux. Je vous ai déjà partagé le détail de tous ces crédits dans le rapport d'orientation budgétaire. Je ne suis pas revenue dessus, montant par montant. Vous avez aussi, dans la note budgétaire qui a été jointe dans les documents, le montant qui sera alloué en 2023 sur chaque poste d'investissement. Vous avez le détail.

Je peux simplement vous dire que globalement, il y aura une part d'investissement sur les équipements nouveaux, et notamment le démarrage des premiers travaux du pôle éducatif des Passons, des travaux d'entretien et de rénovation récurrents dans les écoles et les bâtiments publics dans la continuité de la démarche envisagée depuis 2016.

Les investissements sur la rénovation énergétique seront aussi poursuivis, dans l'objectif d'une baisse de notre consommation et une baisse de nos coûts. C'est ce qui est très

important actuellement et heureusement que nous avons déjà entrepris cette démarche depuis quelques années.

Les crédits alloués à la Ville intelligente et numérique permettront de finaliser le plan École numérique, mettre en œuvre des actions pour la cybersécurité et développer l'e-administration.

Nous avons aussi un investissement prévu pour la protection de l'espace public, qui est l'une de nos priorités, et qui sera poursuivi avec de nouveaux équipements de vidéoprotection, mais aussi avec l'installation du nouvel hôtel municipal de police.

La gestion du parc de véhicules et des moyens techniques des services disposera aussi de crédits supplémentaires afin de pouvoir passer de la location à l'acquisition d'une partie du parc avec des engins dédiés au nettoyage de la voirie et des bâtiments.

Pour terminer cette liste non exhaustive de tous les investissements qui seront engagés en 2023, je rajoute que nous avons aussi prévu des crédits d'investissement pour la restauration du patrimoine – ma collègue est là – et la conservation des archives, ainsi que le versement du solde d'acquisitions foncières situé Camp Lambert.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation de notre feuille de route pour 2023.

Je tiens à remercier toutes les directions et les services qui ont activement participé à l'élaboration de ce budget, avec un échange permanent avec leurs élus référents.

Merci à tous, mes chers collègues. Ils ont été force de proposition lors des rencontres budgétaires avec la Direction des finances, où je tiens particulièrement à remercier Véronique LUBRANO, Directrice des finances, qui a mené avec écoute, sérieux et compétence ce dialogue budgétaire nécessaire à l'adhésion de tous.

Merci aussi à Bahia NASRI pour son implication, ainsi qu'à toute l'équipe de la Direction des finances, où chacun a apporté sa part à l'élaboration de ce budget.

Merci, Monsieur BERTHIER, notre DGS, chef d'orchestre de notre organisation, qui a participé à ces rencontres budgétaires.

Monsieur le Maire, merci pour votre confiance.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Vous avez raison de remercier l'Administration qui travaille depuis quasiment le début de l'été, avec une réflexion au début de l'été et une mise en place dès la rentrée de septembre.

Ce long travail nous amène aujourd'hui à pouvoir présenter un budget équilibré qui, je vais passer la parole aux oppositions dans quelques secondes, va être critiqué bien évidemment.

L'important aujourd'hui, quand je discute avec « mes collègues » maires, de quelque bord qu'ils soient d'ailleurs, est que toute la problématique que nous avons, compte

tenu de cet État qui aujourd'hui considère les collectivités avec beaucoup de dédain, et bien malgré les difficultés que rencontrent toutes les Communes pour équilibrer leur budget et combien de maires qui faisaient voter leur budget en décembre pour pouvoir engager dès le mois de janvier nous disent : « Je n'y suis pas encore arrivé et je vais décaler mon budget au mois de février, au mois de mars », comme c'est le cas de la Métropole qui n'a pas terminé ses discussions et qui votera son budget, alors qu'elle le votait en décembre précédemment, certainement au mois de janvier.

Merci. Vous avez raison de le souligner, Madame MENET, merci à l'Administration au sens large du terme et aux services. C'est vraiment une discussion bilatérale qui se noue entre la haute Administration et les finances, avec l'ensemble des services.

Merci d'avoir pu mener à bien cette discussion qui nous permet de présenter un budget aujourd'hui, le 13 décembre.

Cela étant dit, y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur GRANDJEAN, Monsieur LATZ, Monsieur PERRIN-TOININ, Madame MELIN.

M. GRANDJEAN : D'abord, s'associer aux remerciements envers l'Administration, notamment le service Finance, qui est confronté à une difficulté avec le passage à la M57 et, nous l'imaginons bien, un travail conséquent. Malgré cela, ils nous rendent ce soir une note de présentation du budget qui est extrêmement lisible, extrêmement bien faite et qui permet d'extraire les chiffres et les choix politiques qui sont faits. Sans surprise, c'est sur les choix politiques que nous interviendrons.

Juste avant, pour rebondir très politiquement sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, l'État étrangle effectivement les collectivités locales et les collectivités territoriales. Nous pouvons le dire parce que c'est vrai pour les départements et les régions également. Ce sont des choix qui sont faits massivement et depuis trop longtemps. On a l'État que l'on mérite, ai-je envie de dire. Aujourd'hui, les occasions de censurer la politique de l'État et le gouvernement ne manquent pas à l'Assemblée nationale. Ce qui manque, ce sont souvent les voix des républicains pour le faire.

Venons-en au budget. Madame MENET, le 21 juin dernier, vous répondiez à nos interventions au sujet de la délibération modificative n°2 par cette interpellation : « Une question me taraude quand même : qu'auriez-vous fait à notre place ? »

Votre question, au détour d'une délibération modificative du budget, était pour le moins surprenante, tant la participation des élus minoritaires est peu sollicitée durant cette mandature. Il faut bien avouer qu'elle nous avait pris un peu de court. À l'occasion de ce débat sur le budget primitif 2023, j'ai choisi de partir de votre interpellation. C'est d'autant plus intéressant que l'exercice 2023 permet, plus que les précédents, d'arbitrer des choix politiques, puisque les recettes réelles sont en augmentation de 6,37 % pour le fonctionnement et de 30,23 % en investissement, soit presque 4 millions d'euros supplémentaires en section fonctionnement et autant en section investissement.

D'abord, en dépenses de fonctionnement, comme vous, nous aurions dû assumer les augmentations des charges liées à l'inflation. Nous en convenons volontiers, cela limite les possibilités d'agir. C'est une situation qui est subie quand il s'agit de factures énergétiques avec 1,4 million d'euros.

Nous payons là un manque d'anticipation pour investir davantage dans la sobriété énergétique. Nous le disons depuis longtemps : les forfaits sur l'éclairage public auraient dû être également faits pour l'isolation et les chaudières de nos bâtiments, dont les toitures devraient produire une partie de nos besoins en électricité. C'est également le résultat des choix que vous faites, en ayant trop souvent recours à des prestataires extérieurs dont les tarifs augmentent en moyenne de 13 %. Ici, nous mesurons que l'abandon de la maîtrise publique, par exemple pour la restauration, entraîne une perte d'autonomie et des coûts supplémentaires pour la Commune.

Ainsi, à votre place, Madame MENET, puisque c'est votre question, nous serions moins dépendants de l'influence économique extérieure, car nous serions davantage autonomes en matière énergétique et moins dépendants des prestataires extérieurs.

Ainsi, en section fonctionnement, à votre place, nous aurions fait quelques économies sur les charges extérieures et nous aurions ainsi pu prévoir l'augmentation due aux agents de la Ville, sans rogner sur leurs primes et leurs heures supplémentaires. Je crois qu'ils étaient là au début du Conseil Municipal pour faire entendre ce message, qui est juste. Il n'est pas normal que ce qui revient dans le porte-monnaie des agents soit changé entre 2022 et 2023.

Nous aurions également pu augmenter les subventions afin que les associations et le C.C.A.S. puissent assumer, eux aussi, l'augmentation de leurs charges liées à l'inflation.

Quant aux recettes d'investissement, à votre place, nous aurions davantage de subventions de l'État, de la Région et de l'Europe, car nous ferions chaque année des investissements ambitieux pour participer à la réduction de notre impact sur le climat. Ces investissements génèrent des subventions de collectivités ou de l'État ou de l'Europe qui nous subventionnent fort peu.

Enfin, pour les dépenses d'investissement, à votre place, nous ne dépenserions pas 550 000 euros pour la vidéosurveillance, soit presque deux fois plus que pour l'entretien et la rénovation des écoles.

Voilà, Madame MENET. Nous avons en partie répondu à votre interrogation du mois de juin.

Bien entendu, nous nous tenons à la disposition de votre majorité pour alimenter sa réflexion et il faut bien le dire, pallier son manque d'imagination en matière de choix budgétaires. En effet, on ne pourra pas éternellement subir le contexte économique extérieur tout en assumant les contraintes historiques qui pèsent sur nos finances. Il devient urgent de faire des choix ambitieux pour notre ville, pour ses habitants, pour ses agents et plus globalement pour notre environnement.

M. le Maire : Monsieur LATZ, ensuite Monsieur PERRIN-TOININ et Madame MELIN.

M. LATZ : Il commence à être tard. Je ne vais pas paraphraser ce que vient de dire Monsieur GRANDJEAN.

Sur la présentation du budget, c'est très bien fait. Je vous en remercie. Il y a juste une difficulté quand même, c'est que nous comparons un budget prévisionnel 2022 sur lequel il y a eu des décisions modificatives que nous n'avons pas mises en rajout. C'est un peu dommage parce qu'on a l'impression de faire par exemple 6 % d'augmentation du budget global, alors qu'en prenant en compte les délibérations intermédiaires qu'il y a eu pendant l'année, et qui sont bien légitimes, nous sommes quasiment à iso, autour de 1 %.

Cela étant dit, au niveau du fonctionnement, nous l'avons tous constaté et c'est le cas depuis quelques années - au moins depuis le début de la mandature -, il y a une augmentation des recettes de plus de 4 millions d'euros. Les taux n'ont pas changé, comme vous le précisiez sur la délibération. Les dotations baissent, et ce n'est pas, même s'il y a une augmentation, les produits de gestion qui justifient cela ; c'est principalement l'augmentation de l'assiette fiscale.

Autrement dit, nous sommes plus nombreux à Aubagne à participer à un taux équivalent aux recettes fiscales de la ville. C'est très bien, mais cela va quand même à l'inverse du nombre d'agents présents. Je rappelle que sur le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été présenté il y a un mois, vous nous annonciez 1 045 agents. Maintenant, sur le BP, nous sommes à 1 041. Ce nombre d'agents est plutôt en diminution depuis quelques années, avec une augmentation du nombre de personnes dans la ville et du nombre de cotisations. C'est donc un peu antinomique avec l'amélioration du service attendu par les habitants.

Autour de ces 4 millions d'euros de fonctionnement en plus, nous allons couvrir, et vous le précisiez, les dépenses liées à l'inflation et notamment énergétiques. Tout le reste va dans le remboursement de la dette. Il aurait été bien, mais je ne reviens pas dessus puisque nous venons d'en parler avec le C.C.A.S., pour les associations qui font vivre le quotidien et le vivre ensemble et qui vont subir des augmentations majeures liées à l'inflation, de faire des gestes. Ce ne serait évidemment que des gestes politiques vu la situation à laquelle nous allons arriver, mais ça reste quand même symbolique et important.

Aujourd'hui, le budget est principalement tourné vers le remboursement de la dette. Je vois qu'elle pose quand même moins de problèmes qu'avant, puisque vous empruntez 5,7 millions d'euros. Finalement, le réel effort de dette nette, et vous l'avez évoqué, est de 2 ou 3 millions d'euros pour un budget global de 100 millions d'euros. On revient dans une logique selon laquelle il faut investir. Nous sommes plutôt d'accord avec cela. Nous avons malgré tout des débats politiques.

Évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec les orientations budgétaires. Nous avons parlé d'investissement, nous avons parlé de la partie écoles. Nous pensons qu'il faut vraiment réorienter tous ces investissements sur des investissements utilisés au quotidien. Vous allez me dire que les caméras de surveillance sont utilisées au quotidien, mais nous pensons évidemment beaucoup plus aux écoles. Nous pensons évidemment à la qualité de vie dans la ville.

Nous voterons contre ce budget.

La notion selon laquelle, je reviens dessus, nous pourrions fournir le même niveau de service avec le même nombre de personnes en améliorant la formation, l'investissement du personnel, l'intégration et l'imprégnation dans un projet orienté depuis des années à la baisse du nombre d'agents et à la baisse de la qualification – parce qu'avec l'augmentation du point d'indice, maintenir le même niveau de budget, c'est sous-entendre une baisse significative du nombre d'agents – nous inquiète. Nous nous inquiétons, pour le dire avec un peu d'euphémisme, du niveau de service face à une augmentation de la population conséquente.

M. PERRIN-TOININ : Pour compléter ce que vient de dire Monsieur LATZ concernant les personnels, ils étaient effectivement une centaine devant le Conseil municipal tout à l'heure parce qu'ils s'inquiètent du non-versement du CIA pour cette année, le Complément Indemnitaire Annuel.

C'est l'objet de ma question orale à la fin du Conseil. Je voulais savoir ce qu'il en était dans ce budget pour 2023 de ces primes. Est-ce qu'elles sont budgétées ? À quel niveau ?

Mme MELIN : Merci. Je ne serai pas très longue parce que ce serait en permanence dire et redire la même chose et entendre les mêmes choses. Il y a toujours les mêmes réponses.

Je veux juste remettre cela en perspective dans le cadre d'un temps long. Huit exercices pleins, ce n'est pas rien. C'est dans le temps long. Vous savez, je ne suis pas très compliquée. En plus, les chiffres, c'est très moyennement mon affaire. J'ai ma bible, mon compte administratif 2014. À partir de là, nous sommes sur le temps long. On y voit un petit peu plus clair. Qu'est-ce que cela nous dit ?

Cela nous dit que la population a augmenté de 2 000 personnes sur notre Commune, avec une période de baisse aux alentours de 2016 pour remonter après. Je vous avais indiqué tout à l'heure qu'il faudrait savoir si c'était véritablement une population qui venait dans notre Ville sans relation avec la population habituelle ou si c'était – ce qu'on pouvait espérer – les enfants des Aubagnais qui s'étaient un peu éloignés.

Cela dit, on s'aperçoit sur ce temps long que les recettes de fonctionnement ont augmenté de plus de 2 millions d'euros en neuf ans. Pas les charges à caractère général, et là, je dois reconnaître qu'elles ont très légèrement diminué de 0,4 million d'euros.

De plus, vous prenez en compte les augmentations potentielles d'énergie. Nous ne savons pas tout à fait comment ça va se passer. Nous ne sommes pas à leur merci. Vous êtes arrivés à une stagnation. Pas de baisse à ce niveau-là, mais une stagnation qu'il faut remarquer, simplement.

En revanche, là où ça ne va pas, c'est la ligne 012. C'est le personnel. Sur le personnel, nous avons 3,5 millions et demi de plus à personnel pratiquement constant. C'est une gestion qu'il va falloir vraiment revoir. Le personnel municipal est important. C'est un personnel indispensable pour le fonctionnement d'une Commune, mais il faut savoir si le service rendu est proportionnel aux dépenses. On peut bien entendu l'espérer, mais malheureusement on ne peut pas toujours se payer des services que l'on n'a potentiellement pas la possibilité de payer.

Du même coup, nous pouvons nous demander comment. En effet, nous savons que ça baisse d'environ 3 % systématiquement en raison de la non-prise en compte des personnes partant à la retraite. C'est 3 % sur un mandat. Nous sommes déjà à un mandat et demi, et nous n'avons pas vu de baisse. Nous avons vu une augmentation.

Les investissements, vous les avez augmentés. Ils ont même bien augmenté avec plus de 40 %. Ce n'est pas mal, mais à quel prix ? Au prix de nouveaux emprunts. Quand on regarde de plus près cette dette – peut-être pourriez-vous me l'expliquer un peu mieux – je n'ai pas vu apparaître de ligne qui soit la réalité par rapport au rendu du procès de Cour de cassation à propos de la banque étrangère.

Nous nous trouvions à l'époque au 31 décembre 2014 avec un bilan de la dette par nature, le capital restant dû. Pour être bien clair sur les lignes que nous lisons et que nous comparons, nous étions à l'époque à 156 millions d'euros. Votre document fait apparaître 138 millions d'euros. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur la part qui sera donnée par rapport à ce procès en cassation. Cela nous fait une différence de 17,5 millions d'euros, alors qu'il me semble bien que bon an mal an, nous avons remboursé plus de 55 millions de dettes. Trouvez l'anomalie. Moi, je suis un peu inquiète de cette stratégie que vous avez prise, qui, *in fine*, nous pose un vrai problème. Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment. Peut-être faudra-t-il reprendre une stratégie différente.

Si l'on regarde les tableaux synthétiques, l'encours de la dette pour notre Commune est toujours très haut, pratiquement plus de deux fois la moyenne des strates habituelles. L'encours de la dette par rapport aux dépenses de fonctionnement est encore très haut. Nous avons effectivement une stagnation, sur trois exercices, des dépenses et recettes de fonctionnement par rapport à la population. Oui, mais la population a augmenté et au total, c'est une hausse de cinq points sur les charges de personnel.

Évidemment, nous ne pouvons pas vous suivre.

Nous vous demandons une nouvelle fois de réorienter votre stratégie. Elle prouve, quand on regarde ces huit exercices pleins, qu'elle ne débouche pas sur quelque chose de dynamique. Nous savons bien que cette dette est un boulet. Nous avons dit dix fois que si nous avions été aux affaires à votre place, nous aurions été bien embêtés de récupérer ce qu'il est convenu d'appeler un « bâton de poulailler ». Mais quand même, il y a peut-être à un moment où il faut se remettre en question. C'est ce que nous vous demandons sans cesse.

Nous sommes quand même embêtés parce que nous sommes maintenant pratiquement à mi-mandat. Quel temps vous reste-t-il pour faire plus ?

Vous dites : « On va investir grâce au Conseil départemental. » Certes, mais le Conseil départemental, ce sont les contribuables aubagnais qui payent. C'est nous qui payons. Bien sûr, ce sont toujours les mêmes personnes qui ont une main droite, une main gauche et qui payent des deux mains. Du même coup, l'aide du Conseil départemental est un fléchage de notre propre argent. Si c'est bien utilisé, tant mieux, mais cela reste quand même très difficile.

J'entends bien, Madame MENET, que vous parlez à n'en plus finir de l'épargne brute qui vient prouver notre solvabilité, mais c'est une solvabilité en trompe-l'œil quand on regarde sur ce temps long.

Par ailleurs, le fonctionnement de la Ville n'est peut-être pas aussi satisfaisant. Nous n'avons toujours pas de possibilité de circulation aisée. C'est toujours aussi compliqué à certaines heures d'entrer dans la Ville, d'en sortir. Cela devient tout à fait problématique pour l'économie de notre Ville.

Nous n'avons toujours pas de projets structurants comme votre bus de haute qualité ou le Val'tram qui ne sont toujours pas ne serait-ce que sur les rails. C'est le cas de le dire. Le marché n'a pas la vitalité que nous pourrions souhaiter. Tout est compliqué.

Que je sache, et je ne le savais pas, je l'ai appris de leur part, nous n'aurons plus de convention avec la CCI, ce qui est assez dommage pour la dynamisation de la Ville, et toujours pas de chambres d'hôtels supplémentaires, un tourisme qui stagne et de la bétonisation. Mais c'est un autre sujet.

Tout cela pour dire que nous ne voterons pas votre budget. Vous savez que nous ne le votons jamais.

Je peux remarquer qu'il y a des efforts. Je pense que les services se battent comme des fous pour arriver à se démener, un peu comme des poissons rouges que l'on aurait sortis du bocal, pour arriver à trouver des solutions, mais peut-être que la stratégie sera inchangée.

Pour tout cela, bien évidemment, nous ne voterons pas votre budget. Je vous en remercie.

M. le Maire : Merci, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Madame MENET, peut-être quelques remarques ou précisions.

Mme MENET : Oui, quelques réponses.

Écoutez, Monsieur GRANDJEAN, tout d'abord, nous sommes contents de connaître votre prochain programme. Je vois que vous avez listé ce que vous alliez faire ou ce que vous auriez aimé faire si vous étiez à notre place. Je vous ai déjà dit en Commission que vous étiez un peu le père Noël. Je vois que vous continuez. Ce sont vos choix que nous ne partageons pas, bien sûr, mais vous en avez l'entière responsabilité. Chacun ses choix et nous sommes en désaccord sur les choix politiques que nous faisons.

Je veux simplement vous dire que sur l'année 2023, nous avons prévu 1,9 million d'euros de travaux liés à la rénovation énergétique. Ce sont des montants conséquents. Je ne pense pas que l'on ne fasse rien à ce niveau-là.

Croyez-moi : dans les services de la Direction des finances notamment, on se bat pour trouver toutes les subventions en fonction de tous les projets que nous avons et les subventions que l'on pourrait avoir en lien avec la sobriété énergétique et à tous les changements que l'on pourrait faire dans ce sens et qui nous seraient favorables et favorables aux Aubagnais. Nous travaillons dessus, mais ne pensez pas que « ça pleut » comme ça et que

parce qu'on dit le mot « énergie verte » ou quelque chose comme ça, que tout à coup, les millions vont tomber. Si vous croyez cela, c'est autre chose que le père Noël, parce que nous n'en sommes vraiment pas à ce niveau.

Tout ce que nous faisons dans ce 1,9 million d'euros est déjà important pour notre budget 2023. Il concerne l'éclairage public. Il concerne les modifications que nous faisons dans nos bâtiments avec de la rénovation énergétique. Il concerne aussi les crèches. Nous effectuons des travaux dans le sens de la rénovation énergétique. Nous allons partout dans ce sens et croyez-moi, nous essayons aussi et nous cherchons tous les budgets, les subventions qui peuvent nous revenir sur ces projets. Mais encore une fois, ce n'est pas facile du tout.

Sur vos choix, écoutez, encore une fois, nos choix sont différents. Vous n'auriez pas choisi la vidéoprotection, vous auriez peut-être mis ce montant ailleurs. C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. Nous avons un programme. Nous avons été élus sur ce programme, donc nous continuons à le mettre en œuvre.

Ce que je peux dire aussi sur le 012, c'est qu'il ne faut pas oublier qu'il y a eu - je sais que ce n'est pas suffisant. Encore une fois, je partage votre avis - en 2022 une augmentation de 3,5 % du point d'indice qui a touché tous les fonctionnaires, tous les salariés de la Commune. Nous l'avons dans notre budget depuis le 1^{er} juillet 2022, et cela se reporte en année pleine sur 2023. Pour 2023, le CIA est prévu dans nos comptes. Nous verrons en fin d'année comment nous le réaliserons, mais il est prévu dans nos lignes budgétaires.

Monsieur LATZ, que vous dire ? Oui, notre budget est tourné vers le remboursement de la dette. Quand vous avez 9,7 millions d'euros à financer, c'est clair que ça pose quand même souci. Nous y pensons souvent. C'est une priorité de rembourser les dettes dont nous ne sommes pas forcément responsables. Mais comme je l'ai toujours dit, nous assumons les boulets que nous avons pris lorsque nous sommes arrivés en 2014.

Au niveau des travaux, sachez quand même que dans toutes les écoles, et ma collègue pourra en témoigner, tous les étés et pendant les périodes de vacances scolaires, des travaux sont effectués à tous les niveaux, que ce soient dans les classes, les cours de récréation, les toilettes. Tous les travaux sont effectués régulièrement. Nous avons un grand plan de rénovation des écoles que nous faisons et que nous réalisons à chaque fermeture et chaque vacances scolaires.

Madame MELIN, vous trouvez le temps long. Oui, peut-être, mais ce que je pense, c'est que vous avez peut-être oublié quelque chose. Vous avez peut-être fait un microsommeil en 2016. Il y a quand même eu la renégociation des emprunts toxiques que je veux rappeler à votre bon souvenir, et qui nous a coûté 15 millions d'euros. Cela a augmenté le capital de dette, puisque nous avons dû refinancer ces emprunts. Ce n'est pas magique. C'est pour cela que concernant les 156 millions d'euros qui restaient en 2014, durant les deux premières années, en 2014, lorsque nous sommes arrivés et en 2015, la deuxième année, nous n'avons pas fait de nouvel emprunt et nous avons remboursé 10 millions d'euros de dette en deux ans. Sauf qu'en 2016, il a fallu renégocier ces emprunts toxiques, ce qui nous a coûté 15 millions d'euros. C'est pour cela que le capital de dette a réaugmenté. Vous l'aviez peut-être oublié, mais moi, croyez-moi, j'y pense encore. Et tous les élus ici savent que le rachat de ces fameux emprunts toxiques pèse dans notre dette.

Malgré cela, comme je l'ai toujours dit dans notre première mandature, nous avons remboursé 30 millions d'euros du capital de la dette. C'est quand même important. Malgré cette augmentation du capital et ce rachat de ces emprunts toxiques, nous avons remboursé 30 millions d'euros. C'est quand même le plus important. Bien sûr, nous continuons à rembourser la dette. Comme je l'ai dit précédemment, c'est un boulet, mais nous l'assumons puisque nous sommes en responsabilité.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Je vais conclure rapidement.

Vous avez eu raison, Madame MELIN, de mettre un peu en perspective huit années de gestion de l'équipe municipale, qui n'est pas, comme Monsieur GRANDJEAN le pense, une majorité LR, mais une majorité plurielle qui va du centre droit jusqu'au centre gauche. Nous sommes beaucoup plus ouverts que vous ne le souhaiteriez, mais cela, vous n'y pouvez rien. C'est nous qui l'avons décidé.

Si l'on remet en perspective ce que nous avons devant nous : il y a deux projets de mobilité parmi les plus importants du département. Le Val'Tram, qui va irriguer toute la vallée nord de l'Huveaune et le BHNS qui va irriguer toute la zone des Paluds et aller jusqu'à Gémenos pour les salariés de ces zones d'activité. Ce ne sont pas des projets qu'on réalise en 24 heures ou en un an de mandat.

Quand vous voyez toutes les grandes villes, quelles qu'elles soient, qui font de grands projets, il faut plusieurs mandats pour y arriver. Mais ces projets sont bien là. Au passage, nous voterons après-demain à la Métropole, 2 millions d'euros pour le BHNS et 12 millions pour le Val'Tram, qui viennent en complément de ce que le Département et l'État ont déjà donné pour le faire. Voilà les perspectives de la Ville.

Nous avons deux magnifiques projets de mobilité qui vont porter la Ville d'Aubagne, qui vont la transformer. Un centre-ville, le Bras d'Or en particulier, mais aussi l'îlot Antide Boyer que nous avons présenté à la population, l'îlot Barthélémy qui est un peu plus haut, pour lesquels pendant des années nous avons, avec l'aide de nos partenaires, la SOLEAM, l'Etablissement Public Foncier, acheté petit à petit, bout par bout, des îlots, des bâtiments pour faire en sorte de lancer le projet. Et nous y sommes. Nous y sommes aujourd'hui.

Cela veut dire que le centre-ville d'Aubagne va être durablement modifié parce que nous avons clairement affiché cette politique dès le départ en disant que nous voulions un centre-ville plutôt qu'une zone commerciale à Aubagne. C'est un choix fort que nous avons pris en 2014. Nous l'avons maintenu et nous démontrons aujourd'hui que toute cette action que nous avons menée depuis 2014 est en train de porter ses fruits puisque nous avons la propriété foncière de l'ensemble de l'îlot du Bras d'Or et que sur l'îlot Antide Boyer, nous avons des propriétés foncières relativement importantes avec nos partenaires, la SOLEAM et l'Etablissement Public Foncier.

Nous avons fait ce qui n'a pu être mené à Aubagne depuis 30 ans, que dis-je, 40 ans, 50 ans maintenant, le lancement d'une école. L'école des Passons, une première école. Le projet démarre cette année. Dans les APCP, une somme d'argent est indiquée sur les Passons. Nos prédécesseurs avaient fait une école maternelle, celle de Beaudinard avec trois classes. Nous

lançons en moins de huit ans, Madame MELIN, un groupe scolaire dont le montant est connu par tout le monde, puisqu'il s'agit de 15 millions d'euros.

Et puis nous continuons à travailler sur d'autres projets qui sont peut-être, moins ambitieux. Mais ne serait-ce que cela, si je m'arrêtais sur ces quatre projets majeurs de la ville, deux en mobilité, un autour de l'éducation qui est le point fort, le point phare de la politique publique que nous voulons mener et le dernier autour du centre-ville d'Aubagne pour en faire un lieu de rencontre, un lieu de travail, un lieu où des personnes vont venir de l'extérieur pour travailler et pour consommer, voilà ce que sont les perspectives. Connaissez-vous beaucoup de Communes qui ont été aussi vite que nous avec les moyens financiers qui étaient les nôtres ?

Puisque nous sommes dans le budget, disons deux mots sur le sujet. Quand nous sommes arrivés, la Ville était endettée à 57 ans. 57 ans, cela veut dire qu'à chaque fois qu'un gymnase était construit, il fallait attendre 57 ans pour le renouveler. Chaque fois qu'une crèche était construite, il fallait attendre 57 ans pour qu'une nouvelle crèche vienne la remplacer. Aujourd'hui, nous sommes à 17 années. C'est trop, puisque la moyenne des Communes de notre taille est plutôt autour d'une dizaine d'années, mais nous voyons bien tout le travail de fond, tout ce travail qui a été mis en place année après année, qui permet de passer de 57 ans à 17 ans. On voit bien le travail de fond qu'il faut faire. Et chaque fois, cela se fait en maîtrisant l'ensemble des paramètres, et notamment le paramètre du personnel et des agents de la Ville.

Il faut d'une main, accompagner, encourager et de l'autre main, il nous faut aussi gérer, rationaliser et améliorer l'efficacité. C'est tout ce travail de fond qui nous permet de dire aujourd'hui que nous sommes effectivement engagés, dans les projets que je viens de citer, mais il y en a bien d'autres. Et certainement que mes collègues qui ont des projets dans leur délégation me diront : « Gérard, tu as oublié de parler de ceci » ou « Gérard, tu as oublié de parler de cela », mais je voulais parler vraiment des projets essentiels. Eh bien, c'est cela. C'est aujourd'hui dans ces projets que nous engageons la commune d'Aubagne. Je ne crois pas qu'il y ait une Commune aux alentours qui puisse présenter ou qui présentera autant de projets dans quelques années, dans deux ou trois ans. Les travaux du Val'Tram ont bien sûr commencé et les travaux du BHNS ont bien sûr commencé. La rampe qui va rejoindre le pôle multimodal, la gare et le rond-point de la synagogue est lancée. Nous voyons que tous ces projets vont avancer.

J'ai entendu, je ne sais plus de la part de qui, dire : « Oui, la circulation à Aubagne est compliquée. » Je l'ai dit en réunion publique : elle va l'être encore plus dans les mois et les années à venir. La circulation est forcément compliquée quand on lance autant de projets. Nous en sommes à un point où nous avons réussi à négocier avec la Métropole, à renégocier avec le Conseil départemental, à négocier avec l'État. Sur ces projets, je crois qu'il ne faut pas les lâcher, au contraire. Il faut les mettre en œuvre et les démarrer.

Voilà tout le sens de la présentation budgétaire que vient de faire Madame MENET et voilà derrière les chiffres que Madame MENET vient de vous présenter, la rigueur, la gestion d'un côté et de l'autre, l'ambition. C'est tout cela que nous sommes en train de mener.

Si nous avons 4 millions de plus d'investissements cette année, c'est tout simplement parce que nous avons réussi, avec le Conseil départemental, à signer un nouveau contrat pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025. Nous ne pouvions pas le faire sans l'accompagnement du Conseil départemental.

Je me félicite tous les jours et je remercie sa Présidente, Martine VASSAL, tous les jours de l'aide qu'elle apporte à la Ville d'Aubagne à travers son mandat de Présidente du Conseil départemental et à travers son mandat de Présidente de la Métropole. Nous ne pourrions rien faire sans l'aide de ces deux institutions. Je remercie aussi le Président MUSELIER au niveau de la Région qui nous apporte un certain nombre de subventions.

On ne peut pas le faire, mais connaissez-vous des communes qui se passent aujourd'hui ou qui voudraient se passer de l'argent du Département, de l'argent de la Métropole ou de l'argent de la Région ? Je n'en connais pas. Vous allez nous faire le reproche d'être finalement en accord avec le Département, avec la Région, d'être en accord avec la Métropole. Si nous le faisons et si nous allons chercher des fonds et du soutien auprès de ces institutions, c'est bien pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Ce n'est pas pour nos petites personnes. Tout le monde se fiche de nos personnes. Nous sommes là pour les Aubagnaises et les Aubagnais.

C'est le sens du budget qui a été présenté aujourd'hui, un budget qui est à la fois un budget de rigueur, un budget de gestion, qui est un budget qui doit bien évidemment être tenu. Je le dis d'autant plus aux services qui sont derrière moi : c'est un budget pour lequel on compte sur les services pour qu'il soit tenu. Mais c'est également un budget d'ambition, vous l'avez compris, car Aubagne va enfin décoller. Aubagne, après 49 ans de très grandes difficultés, va pouvoir donner toute la dimension qui est la sienne, c'est-à-dire d'être une Ville Métropolitaine reconnue et qui prend toute sa dimension au sein de notre magnifique territoire et région.

Voilà pour ce budget. Je suis peut-être sorti des chiffres, mais je crois qu'il fallait remettre, puisque c'était la volonté d'un certain nombre d'élus, en perspective tout ce budget et ces présentations qui sont faites avec des chiffres dans une vision peut-être un peu plus politique.

Merci à tous pour ce débat. Il est temps, je crois, de passer au vote, mais si j'ai bien compris, les trois oppositions votent contre le budget et la majorité se félicite de ce budget et le vote comme un seul homme.

Merci, Madame MENET, pour cette présentation.

La délibération n° **22-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2), GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Et maintenant, vous allez passer à quelque chose qui est un peu plus gai. Vous allez nous parler des comptes des pompes funèbres.

23-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget primitif 2023 du budget annexe des pompes funèbres

Merci, Monsieur le Maire. La délibération suivante est l'approbation du budget annexe des pompes funèbres. Comme vous le savez, nous avons un budget annexe pour cette activité. Ce budget a été établi à l'équilibre, avec 305 000 euros en dépenses de fonctionnement

et 305 000 euros en recettes de fonctionnement. Ce budget n'a pas de partie investissement. Ce n'est que du fonctionnement, de la vente et face à cela, des dépenses de gestion.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Juste une petite remarque. Je salue la presse qui s'en va. Si j'ai bien compris, les pompes funèbres ne vous intéressent pas. Passez de bonnes fêtes, Messieurs.

Allez-y, Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : J'ai deux questions. Les charges de personnel diminuent de 11 000 euros, ce qui représente en pourcentage près de 16 % de baisse.

Une autre ligne se modifie considérablement à l'augmentation ; ce sont les variations de stocks de marchandises et de terrains nus. Je voulais avoir une explication sur ces deux lignes. Il me semble que nous n'en avons pas parlé en Commission, mais peut-être parce que nous n'avions pas le détail des chiffres ou que ça nous a tout simplement échappé.

Mme MENET : Ce que je peux vous dire sur le 012, c'est que le personnel est affecté, mais pas de manière permanente.

Ce sont des quotas parce que ce sont des personnes qui travaillent pour ce budget et en même temps pour le budget principal. C'est pour cela qu'il y a peut-être une baisse dans le 012. L'activité a pu être modifiée. C'est tout ce que je peux vous répondre sur la baisse, mais bien sûr, nous ne touchons pas les salaires.

Il est possible qu'il y ait moins de personnes prévues sur ce budget 2023 pour travailler sur cette activité, mais encore une fois, c'est une variation dans le temps horaire des personnes qui sont affectées à 100 %. Elles travaillent peut-être 20 % pour ce budget et 80 % pour le reste.

M. GRANDJEAN : Et sur les variations de stock qui augmentent de quasiment 50 %, la ligne 6037 ?

Mme MENET : Je n'ai pas la réponse pour le moment. Je peux vous la donner éventuellement plus tard, par mail. On peut vous répondre sur la variation de stock, on prend la question.

M. GRANDJEAN : Dans l'attente, nous nous abstiendrons.

Mme MENET : Il y a certainement une explication tout à fait comptable, puisque la variation de stocks correspond à des opérations comptables. Il y a une explication comptable à cela.

M. le Maire : On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**24-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation de l'actualisation des tarifs de la location de salles
 municipales et modification du règlement intérieur 2023****

La délibération suivante porte sur l'approbation de l'actualisation des tarifs de location des salles municipales et la modification du règlement intérieur pour 2023.

La Ville d'Aubagne, par sa gestion coordonnée et centralisée des salles municipales, propose aux organisateurs d'événements des prestations de qualité afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

À ce titre cette délibération propose d'actualiser le règlement intérieur ainsi que la grille tarifaire des locations des salles municipales, en tenant compte de l'évolution des prix comme des moyens techniques et humains nécessaires à compter de l'année 2023.

Je rajoute aussi que les salles municipales sont disponibles à titre gratuit pour toutes les associations lorsqu'elles les utilisent.

M. le Maire : Des questions ? Il n'y en a pas.

Je passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **24-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN.

M. le Maire : Il reste deux délibérations de cette commission rapportées par Monsieur CANTARINI. Vous avez la parole, Monsieur CANTARINI.

**25-131223 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
**Approbation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine
 public communal 2023.****

Merci, Monsieur le Maire. Je précise qu'à la fin de cette délibération, j'apporterai des précisions au niveau de la grille tarifaire.

Cette délibération a pour objet l'actualisation des tarifs 2023 des droits de place et d'occupation du domaine public communal. L'indice INSEE étant habituellement utilisé pour cette actualisation, compte tenu de son évolution constante, la Ville d'Aubagne a décidé de le plafonner à 5 %.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en commission paritaire et en Commission Municipale.

Je vous apporte une précision sur la grille tarifaire. Il y a eu une « petite coquille » au niveau du chapitre « foire industrielle, fête foraine ». C'est l'alinéa 4-2.4 où il faut lire 275,80 euros. Cette modification sera apportée lorsque tout sera déposé.

M. le Maire : Merci, Monsieur CANTARINI. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LATZ, Monsieur GRANDJEAN.

M. LATZ : Nous avons pu avoir un long échange très intéressant en Commission sur l'importance partagée par l'ensemble des élus sur le marché d'Aubagne. Je pense qu'il y a un constat commun de l'importance de ce marché pour la vie Commune et l'attractivité de la Ville.

Dans l'ensemble, les augmentations qui nous ont été présentées sont en lien avec l'inflation. Elles restent raisonnables et acceptables. Nous avons tous convenu que l'important, surtout pour les forains, était l'amélioration de leur volume d'affaires, plus que de supporter ou pas cette évolution qui reste raisonnable.

Je réitère ici l'idée que pour dynamiser le marché, il faut avant tout que les actuels forains ne partent pas. C'est bien de ramener de nouveaux forains, mais assurons-nous déjà que ceux en place depuis plusieurs années soient satisfaits et ne partent pas.

Je rappelle aussi qu'en tant qu'élus, même si nous sommes aussi là pour discuter avec la population, évidemment, les élus de la majorité, qui représentent de fait la majorité, sont perçus comme juges et partis. C'est bien normal parce qu'ils sont là pour entendre les revendications, mais ils ne peuvent pas tout entendre.

C'est dans cette logique que nous avons proposé, sans recourir à McKinsey bien évidemment, qu'au moins au niveau des agents de la Ville qui sont, selon la majorité, assez nombreux pour assurer le service et les compétences, soit réalisée une étude de satisfaction des forains en général sur le fonctionnement à l'œuvre depuis quelques années pour s'assurer de connaître leurs revendications. Cela peut prendre la forme d'une étude large – anonyme ou pas, ce n'est pas tellement la question – et assez simple.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater un éparpillement. Nous ne pouvons que constater que la majorité ne le souhaite pas. En tout cas, c'est ce qui nous a été confirmé. Je pense que les élus de l'opposition ne le souhaitent pas. De fait, les premiers intéressés mériteraient d'être écoutés de façon organisée et tangible.

Nous renouvelons donc notre demande de mener cette démarche qui n'est pas très coûteuse pour la Ville et qui permettrait de compléter rapidement un constat et voir si, au niveau des autorités publiques, nous pouvons accompagner ce développement des marchés.

Nous voterons pour cette délibération.

M. GRANDJEAN : Plus au cœur des tarifs eux-mêmes, il nous semblait que pour envoyer un signe politique de solidarité avec les forains du marché, il aurait été pertinent de ne pas augmenter, même si c'étaient quelques centimes. C'était un signe politique qu'il aurait été intéressant d'envoyer.

Je vois bien qu'on va me dire : « Monsieur GRANDJEAN, vous êtes le père Noël, vous allez enlever des recettes à la Ville si on n'augmente pas le mètre linéaire des forains du marché. » J'aurais bien fait une proposition pour le compenser qui aurait été d'augmenter le

forfait journalier d'électricité pour les gros manèges. Aujourd'hui, les manèges qui s'installent à Aubagne payent 1,75 euro d'électricité par jour. Cela doit nous coûter bien plus cher.

M. le Maire : Monsieur CANTARINI, si vous voulez répondre.

M. CANTARINI : Monsieur LATZ, il y a des points, comme échangé en Commission Municipale, où l'on se retrouve. Comme nous, vous voulez le dynamisme des forains.

Au niveau des études, c'est ce que nous faisons. Nous avons un accompagnement. Nous nous sommes attaché les services des marchés de France, qui sont quand même une référence au niveau français et de la France tout entière.

La problématique s'est déclenchée avec la Covid. Dans toutes les villes, même les villes qui peuvent paraître dynamiques, il y a eu un ralentissement général ces derniers temps dû à l'augmentation des fluides et l'augmentation de l'essence.

Certains forains viennent de loin ; ils ont pris le parti, par exemple le week-end, de venir un jour sur deux alors qu'ils venaient deux fois, le samedi et le dimanche. Il y a cette problématique.

Sur l'accompagnement, n'oublions pas que nous avons commencé le mandat avec la Covid. Il y a déjà une grosse année et demie que nous travaillons dessus. Il y a à peu près 200 forains. Ce n'est pas évident, comme je vous l'ai dit en Commission municipale, de bousculer ou de bouger d'un seul coup toutes les bases. Nous sommes en accompagnement. Nous entendons certains forains et nous avons différents sons de cloche. Il y en a qui sont pour telle action, d'autres qui sont pour une action différente. Nous sommes là pour travailler au sens général et au sens dynamique sur tous les marchés. Nous avons eu un premier accessit avec ce trophée. Cela ne veut pas dire que c'est une finalité, mais c'est un début de base de travail.

Nous sommes depuis une grosse année et demie en train de travailler chaque semaine sur les quatre gros marchés, plus celui du Charrel. Nous travaillons et les équipes sont à l'écoute. C'est ce que nous faisons et nous allons dans votre sens. Peut-être pas de la façon que vous le souhaitez, mais nous allons dans votre sens. Nous sommes auprès des forains.

Monsieur GRANDJEAN, pendant la Commission municipale, nous avons évoqué différentes choses comme la symbolique. Pour apporter une précision sur l'augmentation de l'actualisation de 5 %, nous rappelons que nous sommes en deçà de l'indice INSEE. Cela représente 10 centimes du mètre linéaire. Dix centimes, c'est 10 centimes, ce n'est pas 0. Mais encore une fois, nous avons un fonctionnement, toute une intendance autour du fonctionnement de ces marchés. La symbolique que je vous ai rappelée en Commission municipale et que nous pouvons rappeler encore une fois, c'est que nous sommes une des villes en France, si ce n'est la seule ville en France qui a, pendant la Covid, exonéré le plus, qui a été derrière ses commerçants de proximité, sédentaires et non sédentaires. Pendant cette période de Covid où nous avons connu une grande peur et un grand chambardement économique, nous avons été là.

M. le Maire : Je pense que Monsieur GRANDJEAN disait qu'il n'aime pas les fêtes foraines, donc

qu'il fallait taxer. Madame MELIN.

Mme MELIN : Je n'ai pas réagi à temps tout à l'heure, avec mes excuses.

Je voulais signaler ici le rôle sociétal et le rôle urbain d'un marché central, plus particulièrement pour une Ville comme la nôtre où énormément de nos concitoyens aubagnais ont un préconçu, mais aussi nos concitoyens marseillais, sur la qualité de notre marché.

Il suffit de reparler des marchés d'il y a quarante ans, quand ils remontaient la rue Rastègue pour aller relativement loin, puisque toutes les rues avaient des marchés à l'époque. C'est donc très important. Si l'on prend un peu de recul, et j'ai eu l'occasion d'aller dans pas mal de villes de France, les marchés tiennent debout nos villes dont les centres-villes sont désertifiés.

Le problème des villes du Nord, c'est que compte tenu du climat, ils ne peuvent pas toujours en avoir. C'est une activité qui attire énormément de personnes quand il fait bon et qui ne coûte pas grand-chose à une commune somme toute, sauf la mise à disposition des lieux. Enfin, sauf à penser, et c'est un projet qu'il faudrait avoir et nous l'avions porté largement lors des deux programmes municipaux, une grande halle qui permette d'avoir un minimum de protection, comme cela se voit dans beaucoup de villes. Ce sont des lieux de vie permanents : très tôt le matin, très tard le soir, pratiquement tous les jours de la semaine. Cela peut éventuellement donner une dimension supplémentaire.

Tout cela pour dire que préserver de belles qualités à un marché de centre-ville est quelque chose de fondamental pour la survie de la ville. Sans revenir sur un dossier antérieur, je me permettrai de faire remarquer que le centre-ville est quand même très fragilisé par la fausse bonne idée du centre Alta Rocca qui a vidé la ville de beaucoup de personnes qui consommaient au centre-ville dans la semaine. Heureusement qu'il y a les marchés pour, certains jours, redonner de la vie au centre-ville et même un petit peu tard en matinée, en début d'après-midi. Cela permet au moins de faire tourner nos commerces de restauration et de bars.

Toujours est-il que nous soutiendrons ce sujet. Les marchés doivent être soutenus.

M. le Maire : Si vous soutenez, je n'interviendrai pas sur l'Alta Rocca. Je ne partage pas votre point de vue, mais nous aurons d'autres lieux pour nous exprimer sur le sujet.

Je mets aux voix cette délibération n°25.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **25-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

26-131222 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Approbation de l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat
ERILIA/VILLE relative au marché du Charrel

Cette délibération porte sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention ERILIA et Ville d'Aubagne relative au marché du Charrel.

Après un premier bilan et une concertation commune entre la Ville d'Aubagne, ERILIA, les forains et les habitants de la résidence du Charrel, il a été convenu de modifier le jour de marché et de le passer du vendredi après-midi au lundi matin de 7 heures à 13 heures.

Cette délibération a été examinée en Commission Municipale.

M. le Maire : Pas d'intervention ?

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **26-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Nous changeons de commission. Nous passons à la « Sécurité, prévention, citoyenneté et ville numérique. » Deux délibérations qui sont rapportées par Monsieur RUSCONI. Monsieur RUSCONI, vous avez la parole pour la délibération 27.

COMMISSION « SÉCURITÉ, PRÉVENTIONS, CITOYENNETÉ ET VILLE NUMÉRIQUE »

27-131222- Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Dépénalisation du stationnement :

Approbation de la convention de reversement avec la Métropole pour les forfaits de post-stationnement

Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est la dépénalisation du stationnement par l'approbation de la convention de reversement avec la métropole Aix-Marseille-Provence pour les forfaits post-stationnement.

La Ville d'Aubagne a instauré, par une délibération en 2017, le barème du forfait post-stationnement FPS, suite à la réforme de la décentralisation et de la dépénalisation du stationnement payant sur voirie applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, la Commune doit reverser le produit du FPS à la Métropole Aix-Marseille-Provence, déduction faite des coûts de mise en œuvre.

En outre, la réglementation en vigueur prévoit le reversement du produit du FPS à destination d'opérations de mobilité durable de voirie par la Métropole. Toutefois, toujours selon la réglementation, la Ville d'Aubagne, compétente en matière de voirie, pourra aussi conserver une partie du FPS pour financer certaines opérations inhérentes à cette compétence.

Ainsi, la répartition du produit FPS est de 50 % entre la Commune et la Métropole.

Cette délibération propose de reconduire la convention entre la Ville d'Aubagne et la Métropole arrivant à échéance le 31 décembre 2022 à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **27-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

28-280621 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la participation aux associations et organismes au titre
du CISPDR.

L'objet de cette délibération est l'approbation du versement aux associations et organismes porteurs d'actions, de la participation de la Ville au titre de la programmation 2023 du CISPDR.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation constitue le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et sur la prévention de la délinquance dans les Communes.

Cette instance de concertation vise à mieux coordonner et encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes.

À ce titre, la Ville souhaite contribuer pour sa part au financement destiné aux associations, organismes porteurs d'actions au titre de la programmation 2023 du CISPDR.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la participation financière de la Ville à la programmation 2023 du CISPDR.

Je tiens à souligner que demain matin, aura lieu la Commission plénière en présence de Madame la Procureure, de Madame la Préfète et bien évidemment, des autorités de la Ville.

M. le Maire : Merci, Monsieur RUSCONI. Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **28-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Nous changeons de délégation. Nous passons à la « Culture, événement culturel et patrimoine. » Deux délibérations rapportées par Monsieur AMY. Vous avez la parole, Monsieur AMY.

COMMISSION « CULTURE, ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

29-131222 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des conventions de subventionnement avec les associations « Institut International des Musiques du Monde – Association MÉTIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création » et « Les Acteurs de la Distillerie ».

Merci, Monsieur le Maire. La délibération n°29 vous propose l'approbation des conventions de subventionnement avec six associations culturelles que sont MÉTIS, En Phase, Nomades Kultur, Art'Euro, Aubagne Développement, Culture et Création et les Acteurs de la Distillerie.

Les conventions de subventionnement répondent à l'obligation légale de présenter à l'assemblée délibérante les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros. Bien entendu, ces associations s'inscrivent dans ce dispositif.

Les modalités et les montants vous ont été communiqués dans les annexes.

La présente délibération a été présentée en Commission culture et vous invite ce soir à autoriser Monsieur le Maire à la signer et à inscrire au budget les crédits nécessaires.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : La délibération que vous nous proposez appelle plusieurs remarques.

La première est la suivante : en comparaison avec 2021, nous nous demandons où est passée la subvention de l'association Piano Cantabile qui avait bénéficié l'an dernier de 21 000 euros.

Dans le même ordre d'idée, nous avons voté l'an dernier une subvention pour l'association des parents d'élèves du Conservatoire de 25 000 euros pour les animations d'été appelées Places musicales. On ne retrouve aucun équivalent de cette subvention cette année. Que vont devenir ces animations ?

Si l'on prend le total des subventions qui nous sont présentées, deux constatations s'imposent. La première est que le budget global alloué est constant, ce qui, pour une période où l'inflation dépasse les 6 %, correspond en fait à une baisse des ressources des associations.

La deuxième est que la répartition de ces subventions semble répondre au principe de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » et les variations en plus et en moins sont très importantes puisqu'elles vont de +10 000 euros pour Aubagne Développement Culture et Création, +8 000 pour MÉTIS et -4 000 pour la Distillerie, -3 000 euros pour Art'Euro. Quels sont les critères qui ont présidé à ces choix ? Cela ne nous est pas explicité.

Autant nous pouvons nous féliciter des augmentations qui sont une reconnaissance du travail de MÉTIS et à AD2C et une aide pour leur développement, autant nous sommes inquiets pour les associations qui voient leurs subventions diminuer.

Ainsi, pour l'association Art'Euro, la décision de diminuer la subvention de 3 000 euros pour des motifs purement comptables ne risque-t-elle pas d'avoir une incidence négative sur l'activité de cette structure présente et active depuis plus de trente ans sur notre Commune ?

Nous avons la chance à Aubagne de posséder une des cinq structures sur l'ensemble de la région en mesure de soutenir la création théâtrale professionnelle par la résidence de compagnies régionales ou nationales, la Distillerie, qui est une structure qui compte dans le rayonnement de la Ville. Il est donc important de la préserver. Les subventions que la Ville lui accorde représentent moins de la moitié de son budget de fonctionnement.

Cette diminution s'ajoute à des mesures qui diminuent l'aide de la Ville, comme la mise à disposition de personnels d'entretien qui a été supprimée ou la demande grandissante de partage des locaux avec le Conservatoire.

J'attire votre attention sur la notion de prorata de la dépense globale, qui risque d'aboutir à un alignement des autres financeurs, Région, Département notamment, alignement sur la baisse de la subvention du premier financeur qu'est la Ville d'Aubagne.

Cet effet de prorata peut faire que les 4 000 euros en moins se transforment en réalité en une baisse de 10 000 euros du budget de l'association.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération.

M. le Maire : Monsieur AMY, si vous voulez répondre.

M. AMY : Vous savez que les subventions données par la Ville aux associations sont soumises à un arbitrage qui se fonde sur l'analyse financière et sur le bilan d'activité qui doit être en partenariat avec la politique culturelle de la Ville.

Vous avez souligné que l'enveloppe des subventions aux associations culturelles est équivalente à l'année 2022 malgré un environnement économique contraint, comme l'a souligné Madame MENET. C'est dans cette même enveloppe que nous devons également pouvoir aider, accompagner de nouveaux projets.

Cet exercice, Monsieur PERRIN-TOININ, est très difficile. Il est très difficile et c'est même le Président de Fédération nationale des Directeurs des affaires culturelles qui annonce pour 2022 et 2023 une baisse des subventions de fonctionnement d'en moyenne 20 % de la part des Communes sur le plan national, avec un arbitrage autour de 15 % dans le meilleur des cas.

Je tiens à vous rappeler qu'on ne parle ici que de moyenne nationale quand dans certaines Communes, ces baisses dépassent allègrement les 30 % et quand de façon plus radicale, on supprime même des manifestations culturelles. Si vous avez la curiosité d'aller vous renseigner sur la Cartocrise alimentée par Émeline JERSOL, médiatrice culturelle au Centre

national des arts de la rue près de Valenciennes, elle recense plus de 143 suppressions ou annulations de manifestations, parmi lesquelles plus de 100 festivals. 100 festivals, Monsieur PERRIN-TOININ.

Oui, vous mettez en avant la baisse de certaines conventions de subventionnement qui sont de l'ordre de 10 %. Vous l'avez même dit vous-même, 10 %. On se situe là encore bien en dessous de la moyenne nationale. Mais face à cette baisse financière, vous oubliez de dire tout ce que l'aide indirecte apporte à certaines associations. Cela rentre aussi dans leur budget.

Vous avez parlé des acteurs de la Distillerie, pour ne pas les nommer. Nommons-les. Ils ont 10%, c'est vrai, de baisse de subventions ou d'aide financière directe. Vous savez que c'est l'association culturelle de la Ville d'Aubagne qui bénéficie du plus lourd équipement culturel. Cette valorisation, qui est la mise à disposition de ses locaux, est calculée chaque année en fonction de l'évolution du coût de l'indice de la construction publiée par l'INSEE. La valorisation s'élève cette année à plus de 44 000 euros. Ce montant ne prend ni en compte les travaux ni les fluides qu'assume la Ville.

Je pense qu'aujourd'hui, avec ce que nous a dit Madame MENET sur les 74 % d'augmentation des coûts énergétiques, croyez-moi, la baisse qui a été calculée avec les services financiers, cette aide indirecte, couvre largement ce déficit. Je veux bien penser qu'on puisse parler ici de baisse, mais si nous évoquons l'ensemble des aides dont bénéficie cette association, elle est largement compensée par la mise à disposition du lieu et de la prise en charge des fluides et des travaux.

Vous avez souligné qu'il y avait une aide constante avec certaines autres associations comme Nomade Kultur ou la compagnie En Phase. Oui, nous les avons aidés. Nous avons aidé la compagnie En Phase l'année dernière de façon assez conséquente. Ils avaient encore de beaux projets cette année. On ne peut pas y répondre, mais on a maintenu le même niveau de manifestation.

Quand vous parlez d'AD2C, leur subvention de fonctionnement n'a pas évolué depuis 2017. Aujourd'hui, vous savez très bien que ce réajustement de 10 000 euros est vraiment nécessaire compte tenu du nombre d'événements que porte l'association et l'augmentation des contrats de cession.

Je vous annonce en avant-première ce soir, la création d'un nouveau projet populaire sur la Ville d'Aubagne. Croyez-moi, pour les accompagner pour créer ce nouveau projet, les 10 000 euros de subventions supplémentaires ne sont vraiment qu'une mince aide qu'on a pu leur apporter.

Vous parlez d'Art'Euro. Teresa TIGRATO, je la suis, je la reçois comme d'autres associations quand elles veulent bien répondre à mon invitation. Ce n'est pas le cas de tout le monde. On a effectivement une baisse qui n'est pas de 10 %, mais de 8 %. Cette baisse a été calculée, maîtrisée avec les services financiers en pensant que l'association est capable de la supporter sur ses fonds propres.

Mais il faut quand même dire, Monsieur PERRIN-TOININ, que quand vous faites référence à Art'Euro, on parle de Festimôme. Est-ce que vous savez quel est l'engagement indirect de la Ville au niveau d'Art'Euro ? Non. Je peux vous dire qu'on est présent à ses côtés.

Je félicite encore mes amies de l'enfance, Julie GABRIEL et Sophie AMARANTINIS à l'éducation, de s'associer avec nous sur cette belle manifestation. Cette belle manifestation porte aussi l'Education Artistique et Culturelle. C'est une volonté politique que nous avons menée depuis le début de la rentrée scolaire, que nous avons travaillée avec les services déjà bien en amont sur le premier semestre et qui, aujourd'hui, nous délivre le label 100 % qualité au niveau des EAC. Nous avons obtenu ce label. Et Teresa TRIGRATO, avec Art'Euro, travaille pour ces EAC.

Je cite cette association, mais je pourrais aussi mettre en avant tout le travail qui est fait par les équipements culturels de la Ville, qui contribue largement à cette volonté que nous avons pour les enfants des écoles primaires, élémentaires, de leur faire connaître dans l'année six rencontres culturelles soit en visitant des équipements, soit en rencontrant des artistes et en faisant un travail en amont avec l'Éducation nationale et avec leurs professeurs.

Je voudrais aussi saluer ici le travail de certains équipements comme le Centre d'art, le Village aux Santons. Je pense que mon ami Patrice JARQUE peut s'enorgueillir du beau travail qui est fait avec les écoles à ce niveau, mais aussi avec le Comoedia. J'ai rencontré encore tout à l'heure le directeur du Comoedia qui se réjouissait de dire qu'avec ses équipes, depuis septembre, nous avons reçu à peu près 2 000 élèves.

Voilà tout le travail qui est fait.

Aujourd'hui, quand je vois ce qu'il se passe ailleurs et ce qu'il se passe ici, à Aubagne... j'ai des élus de la culture qui me disent : « Comment faites-vous avec les difficultés financières que vous avez la Ville d'Aubagne ? Comment faites-vous pour créer autant de manifestations, pour avoir autant d'événements culturels de belle qualité et qui attirent un monde incroyable dans votre Ville ? Comment faites-vous ? »

Tout ce travail de fond, nous le devons à des agents qui travaillent, qui ont des idées et qui nous permettent de trouver des économies dans des niches. C'est ce que nous faisons. Les niches dont je vous parle, c'est celles que je vous ai exprimées ce soir en convention de subventionnement.

Merci.

M. GRANDJEAN : Merci, Monsieur AMY. Vous lisez pour une grande partie une réplique construite. Vous parlez du contexte national et vous finissez votre intervention en déployant l'ensemble du programme culturel fait par la Ville.

Vous omettez juste de répondre aux questions qui ont été posées et aux sujets qui ont été mis sur la table. Piano Cantabile, nous n'avons pas de réponse.

Les parents du Conservatoire qui contribuaient à l'animation musicale des places l'été, nous n'avons pas de réponse.

Sur le prorata de la dépense globale, qui est quelque chose d'extrêmement important pour une association, parce que quand elle perd une partie des financements de la Ville, principal financeur, les autres financeurs abaissent leur participation.

Que risque-t-il de se passer ? C'est qu'on arrive à un effet de seuil qui rompt l'équilibre de l'activité de l'association. Il y a certaines associations comme Art'Euro, les Amis de la Distillerie dont nous avons parlé, qui ont un certain nombre de frais fixes et de volumes financiers indispensables pour mener leur activité. À partir de ce seuil, ils peuvent faire des choix pour en faire plus, pour en faire moins, pour adapter leur activité à leurs moyens.

Mais en dessous de ce seuil, l'association ferme parce qu'elle perd son directeur, sa directrice, parce qu'elle perd son principal prestataire. Et c'est fini.

On parle de baisser de 10 %, mais il y a des associations pour lesquelles cela fait longtemps qu'on baisse leurs dotations ou qu'on ne les augmente pas. Elles vont rompre l'équilibre. On parle d'associations extrêmement importantes, mais ça, vous l'avez dit. Art'Euro, Festimome, c'est extrêmement important.

Les Amis de la Distillerie, vous l'avez dit, est un équipement fondamental pour notre Ville et remplissent des missions fondamentales pour elle. Nous savons, Monsieur AMY, que vous avez personnellement des attaches profondes avec ce lieu.

D'ailleurs, je reprends quelques-uns de vos mots : quand vous dites que l'association Les Amis de la Distillerie bénéficie d'un équipement. Non l'association fait vivre l'équipement. C'est un petit peu différent, ce n'est pas à son bénéfice.

Je reprends un peu les mots de Monsieur le Maire tout à l'heure, qui disait que nous ne sommes pas là pour nos bénéficiaires individuels. Je crois que c'est vrai pour l'ensemble des élus. Ils ne sont pas là pour leurs bénéficiaires personnels, ils sont là pour faire vivre une volonté culturelle, un équipement culturel pour faire rayonner notre Ville. Et ils le font bien. Or, leurs subventions n'ont pas augmenté ces dernières années, depuis 2017. Ils sont dans la même situation qu'AD2C, mais on ne leur réserve pas le même sort.

Sur les locaux, il est vrai qu'un équipement comme celui de la Distillerie va générer une aide indirecte et des augmentations liées aux importantes augmentations de fluides. Ce ne sont pas les seuls.

On va retrouver la même situation pour les clubs qui utilisent des gymnases. À ce moment, on va diminuer les aides directes de toutes les associations qui bénéficient d'équipements de la Ville. Je dis gymnase, mais c'est vrai aussi pour le stade. Effectivement, pour entretenir ces équipements, pour faire vivre ces équipements, il y a des augmentations de charges.

Non. Ça ne peut pas être ainsi, sinon les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, vont s'effondrer.

Il faut que nous ayons cette volonté et ce regard sur cet effet de seuil, sur ce prorata de la dépense globale qui est affectée par les baisses des subventions de la Ville et qui met en

danger durablement des associations qui sont si importantes - là-dessus, on se rejoint - pour la vie culturelle de notre Commune.

Le Conservatoire étend petit à petit son activité dans les locaux de la Distillerie. C'est sans doute une bonne chose, mais il faut y faire attention parce que lorsqu'on occupe des locaux, il y a forcément des moments où les activités propres et récurrentes de l'association des Amis de la Distillerie risquent d'être affectées. Il faut évidemment accompagner le développement du Conservatoire et accompagner aussi le déplacement de certaines activités, de sorte que l'on puisse refaire le rez-de-chaussée du Conservatoire. On est d'accord sur cela, mais il ne faut pas le faire au détriment de ce qui existe. Il ne faut pas le faire en mettant en danger ce qui existe.

Au moment de la discussion budgétaire, je disais qu'il y avait un manque d'anticipation qui nous mettait dans des situations difficiles. C'était vrai pour tout ce qui concerne les dépenses énergétiques, mais en matière culturelle, c'est pareil. Nous avons les établissements LUNA dans le capital de la Ville, dans le patrimoine de la Ville, qui ont vocation à devenir des établissements culturels.

Quand ils ont été achetés par la Ville, il y a eu une aide du Département qui imposait une vocation culturelle à cet endroit. Puisqu'on a besoin d'étendre le Conservatoire, il faut réfléchir, et rapidement, à le faire en appui avec ce lieu et peut-être aussi en discussion avec les Amis de la Distillerie qui sont à côté. Il y a une magnifique synergie à construire, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Là, nous mettons en danger l'association des Amis de la Distillerie. À mon humble avis, nous mettons aussi en danger Art'Euro et Festimôme en n'accompagnant pas leurs besoins et en risquant de rompre leurs équilibres en touchant à ce fameux prorata de la dépense globale.

M. le Maire : Ce serait presque une belle démonstration si elle n'était pas à côté de la plaque. Monsieur AMY, allez-y.

M. AMY : Les effets de seuil existent pour tout le monde, Monsieur, pour les associations, pour les villes. Vous ne nous apprenez rien de plus ce soir. On arbitre, on fait des choix. Ce sont les nôtres, nous les assumons.

Je vais répondre à deux questions auxquelles je n'ai pas répondu tout à l'heure, et je m'en excuse, Monsieur PERRIN-TOININ. Je les avais notées et je ne les ai pas reprises. Pour Piano Cantabile, nous parlions de 21 000 euros. Nous avons baissé la subvention parce que les 1 000 euros que nous avons donnés l'année dernière à Piano Cantabile étaient pour l'anniversaire de leurs 20 ans.

M. le Maire : Si vous me permettez, les élus de l'opposition confondent deux choses : les conventions que nous devons voter spécifiquement en Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération et les subventions qui sont données aux associations, notamment en dessous de 23 000 euros et qui sont dans le budget qui vous a été présenté.

Si vous aviez regardé le budget, Monsieur PERRIN-TOININ, vous auriez vu Piano Cantabile pour 20 000 euros. Au-dessus de 23 000 euros, cela s'appelle une convention et ça se vote. Monsieur AMY vous a présenté six conventions de subventionnement, alors que pour

d'autres associations qui sont sur un montant inférieur, c'est voté directement au niveau du budget. Vous n'avez pas bien regardé le budget, Monsieur PERRIN-TOININ. Philippe, tu veux rajouter quelque chose ?

M. AMY : Cela ne me dérangeait pas de lui répondre.

M. le Maire : Il ne comprenait pas.

M. AMY : J'ai bien compris qu'il n'avait pas compris, mais cela ne me dérangeait pas de lui répondre. Puisque vous avez parlé de l'APEC, je vais vous répondre sur l'APEC, Monsieur PERRIN-TOININ.

C'est vrai, l'année dernière nous avons travaillé avec l'APEC sur une subvention à hauteur de 25 000 euros, subvention qui a pris en charge Places en musique, cette très belle manifestation qui a eu un très beau succès encore cette année puisqu'on a explosé les jauges. Nous avons vraiment eu une évolution exponentielle cette année. Je dois vraiment féliciter cette association parce qu'elle a fait un travail exceptionnel avec des musiciens de grande qualité et elle a pas utilisé la totalité de la subvention.

Vous savez ce qu'ils ont fait ? Ils ont dit : « Puisqu'il nous reste de l'argent, on va demander moins cette année puisqu'on a encore de l'argent en caisse pour pouvoir proposer encore une belle édition 2023 de Places en musique. » Cela, Monsieur PERRIN-TOININ, a le mérite d'être salué. J'espère que vous le saluez à une juste hauteur.

M. le Maire : Je voudrais juste rajouter deux choses.

Je pense que vous n'avez pas bien compris la proposition budgétaire. Avec l'explication que je vous ai donnée, je pense que vous avez compris, puisque j'ai vu que vous avez demandé à Monsieur LATZ de vérifier, ce qu'il vient de faire et qu'il a trouvé les 20 000 euros. Monsieur LATZ, c'est bien ça ? Très bien. Quand je parle, Monsieur PERRIN-TOININ a besoin que Monsieur LATZ vérifie que ce qu'a dit le Maire était vrai. Pourquoi pas ?

Autre sujet, Monsieur GRANDJEAN. Nous avons nommé un nouveau directeur des salles de spectacle. Contrairement à ce qu'était précédemment le directeur du Comoedia, il est, non pas le directeur du Comoedia, mais le directeur des scènes artistiques dans lesquelles figurent la scène du Comoedia, la scène de la Distillerie et la scène de l'EAJ. C'est bien cette organisation autour des scènes sur laquelle nous sommes en train de travailler, puisqu'on a nommé un directeur pour le faire.

Enfin, dernière remarque à l'attention de vous deux, Messieurs, qui êtes intervenus. Quand on va demander une subvention, on demande une subvention sur les aides directes, mais en mentionnant dans la subvention demandée les aides indirectes apportées par la Commune. Je conseille à celles et ceux qui ne savent pas parfaitement monter des subventions d'aller voir les services de la Ville et Monsieur AMY sur ce sujet.

Peut-être même qu'ils obtiendront plus de la part du Département, puisque Monsieur AMY vous a dit que la part de subventions indirectes est très importante. Dites-leur surtout de ne pas rester proches de vous qui semblez méconnaître les mécanismes de subvention à demander au Département. C'est pour cela que tout à l'heure, j'ai dit que vous

disiez n'importe quoi, Monsieur GRANDJEAN. Dites-leur de se rapprocher de ceux qui savent. Dites-leur de se rapprocher de nous et nous les aiderons encore plus. Il ne faut surtout pas qu'ils restent avec vous parce que vous leur racontez des bêtises. C'est ce que je voulais dire de manière un peu franche et un peu directe.

Allez, Madame FARDOUX, nous vous écoutons.

Mme FARDOUX : C'est quand même compliqué.

M. le Maire : Pour vous, oui. J'ai l'impression.

Mme FARDOUX : Non. C'est assez compliqué de pouvoir se respecter dans cette enceinte. Je le dis à chaque fois. Je pense que vous pourriez dire la même chose en ayant soin de nous respecter en tant qu'élus. Je ne pense pas qu'il soit obligatoire de traiter les gens d'incompétents, Monsieur GAZAY.

M. le Maire : Si. Quand on est au troisième mandat.

Mme FARDOUX : Je vais terminer s'il vous plaît, Monsieur.

M. le Maire : Quand on est au troisième mandat et qu'on ne mesure pas la différence entre des subventions directes et des conventions de subventionnement, pardon de le dire, mais c'est que quelque part il y a un problème de fond. Vous ne pouvez pas essayer de faire de la politique quand vous ne maîtrisez pas le sujet. Je suis désolé.

Mme FARDOUX : Nous allons prendre acte de ce que vous avez dit, c'est-à-dire que les subventions indirectes sont bien évidemment prises en compte et que la Distillerie ne risque rien.

M. le Maire : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que la Distillerie, peut-être, ne sait pas monter de dossier. Mais vous avez l'air très proche d'eux ; expliquez-leur comment monter une demande de subvention.

Mme FARDOUX : Je pense qu'ils vous entendent et qu'ils ont pris bonne note de votre assurance sur le fait que votre baisse de subvention directe n'aura aucune conséquence sur d'éventuelles baisses de subventions des autres collectivités puisque les aides indirectes seront prises en compte. J'espère que vous avez raison, Monsieur GAZAY, et que nous pourrons, tous ensemble, nous en réjouir.

M. le Maire : Je ne peux pas l'affirmer et vous le savez très bien. Je reprenais Monsieur GRANDJEAN dans sa sémantique quand il nous expliquait que lorsque les aides directes descendaient, il y avait des risques que les autres partenaires et institutions descendent aussi dans leur subventionnement.

Je disais donc à Monsieur GRANDJEAN : « Puisque vous ne savez pas le faire, dites-leur se rapprocher de nous. » Quand on est une association, on fait part de ces aides directes et on fait part également des aides indirectes.

Mme FARDOUX : Je crois que nous avons bien compris.

M. le Maire : Non, je ne pense pas.

Mme FARDOUX : Si. Je crois que nous avons bien compris.

M. le Maire : Maintenant, oui ? Alors j'en suis ravi.

Mme FARDOUX : Je répète : je souhaite que vous ayez raison et qu'aucun danger ne...

M. le Maire : Je n'ai pas dit cela. J'ai raison sur le fond. Je reprenais Monsieur GRANDJEAN sur sa sémantique qui n'est pas bonne.

Cela ne présage en rien de ce qui va se passer lorsque ces associations demanderont des subventions au Département, à la Région ou ailleurs. Ce n'est pas le sujet. Ce sont deux sujets différents.

Mme FARDOUX : C'était le sujet qui était soulevé.

M. le Maire : Il n'était pas bon, il n'était pas bien présenté.

Mme FARDOUX : Je voudrais juste savoir, puisque Monsieur AMY n'a pas répondu là-dessus, si Monsieur AGOSTINI va nous annoncer dans quelques minutes une baisse de subventions directes de toutes les associations sportives qui bénéficient d'une aide indirecte.

M. le Maire : Sur cette délibération n°29, compte tenu des explications qui vous ont été apportées, quelle est votre position de vote ?

Mme FARDOUX : Nous votons contre.

M. GRANDJEAN : Nous votons également contre.

Vous n'avez rien appris, Monsieur GAZAY, malgré votre air très professoral. Sur les demandes de subventions, si vous connaissez un peu l'histoire de la ville, vous sauriez que par exemple, à titre personnel, mais je n'en suis qu'à mon deuxième mandat d' élu, j'en ai monté. J'avais 20 ans quand j'étais trésorier du club de volley-ball qui naissait.

M. le Maire : Vous auriez dû le dire alors. Pourquoi ne parlez-vous que de la moitié des choses ? Parlez de toute l'histoire, puisque vous le savez.

Mme MELIN : Nous votons pour.

Effectivement, entendre parler pendant des heures comme nous venons de le faire de problèmes –qui sont des problèmes très importants, je ne le nie pas–, mais quand on connaît les finances de la Ville et l'aide associative, arriver à trouver l'équilibre, je vous concède que c'est difficile. Trouver un équilibre financier est extrêmement difficile. Quand on peut encore avoir des subventions, on les prend.

M. le Maire : Je vous rejoins, Madame MELIN.

Ce vote est entériné.

La délibération n° **29-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2),
GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

30-131222 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de la nouvelle grille de tarifs du théâtre Comoedia

Cette délibération vous propose l'approbation de la nouvelle grille tarifaire du théâtre du Comoedia.

Le théâtre propose dans sa programmation plus d'une cinquantaine de spectacles. La crise sanitaire a eu des répercussions sur la vie économique des structures culturelles. Elles ont dû augmenter leurs recettes afin d'absorber les coûts de production.

Compte tenu de ces coûts en hausse, la délibération propose la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour l'ensemble des spectacles avec la création d'un nouveau groupe, ainsi que la distinction des places au balcon.

Tout cela est annexé dans la délibération.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **30-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2).

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ, SOLIDARITÉ, VIE ASSOCIATIVE »

31-131222 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIERE, Adjointe au Maire -
Approbation des tarifs des activités, repas conviviaux et séjours organisés par l'Espace Aubagne seniors.

Cette délibération porte sur l'approbation des tarifs des activités, repas conviviaux et séjours organisés par l'Espace Aubagne seniors.

Tout au long de l'année, la Ville d'Aubagne organise de nombreuses activités en direction du public des seniors : des voyages, des bals, des sorties, des ateliers, des repas partagés sont proposés et rencontrent à chaque fois un grand succès.

Afin de répondre au mieux à la demande des usagers, l'espace Aubagne Séniors offre de nouveaux services, pour lesquels il est nécessaire de mettre en place une nouvelle grille tarifaire adaptée et modérée.

Cette délibération vise ainsi à approuver ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2016.

Merci.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **31-131222** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2).

M. le Maire : Nous changeons de thématique avec « Enfance, éducation, jeunesse et enseignement supérieur ».

Deux délibérations, une qui nous est rapportée par Madame GABRIEL et une qui nous est rapportée par Monsieur KOURICHI. Madame GABRIEL, vous avez la parole pour la délibération n°32.

COMMISSION « ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

32-131222 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -

Convention de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale entre le Relais petite enfance d'Aubagne et les communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne sur Huveaune.

La Commune d'Aubagne a signé avec la Caisse d'Allocations familiales des Bouches-du-Rhône la convention territoriale globale, la CTG en juin 2022, qui intègre notamment dans son plan d'action l'extension du relais Petite enfance aux communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune.

Pour sa mise en place, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 afin d'ouvrir les missions et les services du Relais petite enfance d'Aubagne au profit des communes.

La convention a donc pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de partenariat du RPE entre les Communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune et en respect des missions énoncées par la CAF.

Les interventions de l'équipe du RPE sur les autres Communes vont engendrer des frais de fonctionnement supplémentaires pour lesquels une participation financière sera demandée à chaque Commune suivant les modalités décrites dans la convention.

Cette délibération propose d'approuver la convention de partenariat entre le Relais petite enfance d'Aubagne et les Communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune.

M. le Maire : C'est une belle expérience, vous me le disiez, Madame GABRIEL, à vivre dans les quatre Communes.

Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **32-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Une seconde délibération dans cette thématique qui nous est rapportée par Monsieur KOURICHI. Vous avez la parole, Monsieur KOURICHI.

33-131222 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller municipal -
Approbation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse.

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse.

Comme tous les ans, les tarifs de l'Espace Art et Jeunesse doivent être adoptés par le Conseil municipal.

La Direction municipale de la Jeunesse met en œuvre le Projet Educatif De Territoire de la Ville d'Aubagne, qui inclut l'Education Artistique et Culturelle afin d'encourager les jeunes Aubagnais dans un parcours pédagogique qui développe l'autonomie, la curiosité et l'engagement. Ces actions sont menées avec différents partenaires que sont des associations, les collèges, les lycées et les institutions.

Tout au long de l'année, le service Loisirs Jeunes accueille des jeunes de 11 ans à 25 ans et propose des animations. Ces animations sont dispensées en ressources internes ou en partenariat avec des prestataires de la Ville d'Aubagne.

Ainsi, il convient d'instaurer une délibération pour appliquer cette tarification. Je vous remercie.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **33-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Nous passons à la commission « Sport et événements sportifs » et l'approbation de huit conventions de subventionnement. Ce ne sont pas là toutes les subventions aux associations sportives, mais simplement les huit conventions de subventionnement pour 2023. Monsieur AGOSTINI, si vous voulez bien.

COMMISSION « SPORT ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »

**34-131222 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne-
Carnoux Volley-Balls, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket,
Office municipal des sports aubagnais, Pays d'Aubagne Handball
Agglomération, Roller Hockey Aubagne, Rugby Club Aubagnais et Union
Athlétique de la vallée de l'Huveaune.**

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation de huit conventions de subventionnement pour l'année 2023.

Notre Ville labellisée Ville active et sportive et Terres de Jeux 2024, forte de ses 16 000 licenciés dans plus de 130 associations sportives, entend renforcer son implication dans le développement et la promotion du sport à Aubagne. Dans ce cadre, les clubs participent à l'éducation, à l'animation sportive pour l'ensemble de la population, ainsi qu'au rayonnement de la Commune à travers de nombreuses compétitions.

Au regard de leur engagement pour 2023, il convient de renouveler des conventions de subventionnement qui fixent les conditions d'attribution des subventions correspondantes.

En effet, huit d'entre elles ont des subventions municipales pour l'année égales ou supérieures à 23 000 euros, ce qui nécessite d'établir des conventions avec la Ville d'Aubagne, comme mon collègue Philippe AMY l'a expliqué.

Les subventions de fonctionnement proposées pour les associations sportives concernées sont les suivantes :

- 33 000 euros à Aubagne-Carnoux Volley-Balls, où Monsieur GRANDJEAN est trésorier ;
- 200 000 euros à Aubagne Football Club ;
- 37 000 euros à Aubagne Garlaban Basket ;
- 29 000 euros à l'Office Municipal des Sports aubagnais ;
- 38 000 euros au Pays d'Aubagne Handball Agglomération ;
- 26 000 euros au Roller Hockey Aubagne ;
- 100 000 euros au Rugby Club Aubagnais ;
- 40 000 euros à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (UAVH).

Il est bien sûr important de rappeler que les associations mentionnées remplissent les conditions initialement fixées dans leur conventionnement de subventionnement, notamment la production de rapports moraux et financiers.

Cette délibération propose la conclusion de conventions de subventionnement avec les huit associations citées, délibération qui a été présentée et obtenue sur l'approbation en Commission municipale.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **34-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Il nous reste cinq délibérations concernant les Ressources Humaines. Madame MENET, si vous voulez bien rapporter ces délibérations en l'absence de Monsieur ROUSSET.

Mme MENET : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais revenir sur une question que posait Monsieur GRANDJEAN tout à l'heure lors du vote du budget annexe des pompes funèbres.

Vous nous demandiez pourquoi il y avait une différence dans le montant de la variation de stock du budget précédent, qui était de 135 199 euros et la proposition nouvelle pour 2023 de 198 000 euros.

Les variations de stock, cela veut dire que nous prenons le stock au 1^{er} janvier et la variation au 31 décembre. Sur le budget en 2022, nous avons mis ce que l'on prévoyait pour l'année 2022 et on s'était alignés sur le solde de l'année 2021.

Ce que vous retrouvez aujourd'hui au budget 2023, en stock initial, correspond au stock final de l'année 2022. Cela veut dire que dans l'année 2022, on avait prévu 135 199 euros. On a réalisé 198 000 euros. On reprend un stock initial à 198 000 euros. C'est le principe du stock initial et du stock final.

M. GRANDJEAN : Merci beaucoup, Madame MENET.

Puisque vous allez prendre la parole en lieu et place de Monsieur ROUSSET, on voulait profiter de l'occasion pour lui souhaiter un prompt rétablissement et espérer que ses problèmes de santé ne soient pas graves.

M. le Maire : Il va bien, je vous rassure tout de suite.

Madame MENET, s'il vous plaît, pour la délibération n°35.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

35-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Définition d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires

La délibération porte sur la définition d'emplois déjà créés au tableau des postes budgétaires.

Trois postes sont créés : Chargés de mission, gestion technique et réseau, Directeur adjoint des services techniques et DGS adjoint, DGA Administration Générale et Services à la Population.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi 86 du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération de certaines catégories d'emplois déjà créées au tableau des emplois budgétaires de la Ville d'Aubagne et susceptibles d'être occupés par des agents contractuels.

Ces emplois sont déjà créés, mais nous sommes obligés de définir les missions afin que ces emplois puissent être proposés également à des agents contractuels. C'est dans ce sens que l'on veut passer cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **35-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. le Maire : Délibération 36, Madame MENET.

36-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - tableau des emplois budgétaires 2023

La délibération porte sur le tableau des emplois budgétaires 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, le tableau des emplois budgétaires est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il constitue la liste des postes budgétaires pourvus ou non.

Il y a tous les postes sur ce tableau, classés par filière, cadres d'emplois, grades, mais également définis par une durée hebdomadaire de travail qui est déterminée en fonction des besoins du service.

Cette délibération a pour objet de proposer l'adoption du tableau des emplois budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Il pourra bien sûr évoluer au cours de l'année.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **36-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

37-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du contrat groupe d'assurances risques statutaires 2023-2026 : adhésion au CDG 13

Cette délibération porte sur l'approbation du contrat Groupe d'assurance-risques statutaires pour la période 2023-2026. C'est l'adhésion au CDG 13.

Eu égard à son obligation en matière de protection sociale pour ses agents, la Ville d'Aubagne, par l'intermédiaire du CDG 13, a souscrit une assurance des risques statutaires dont l'objet consiste à garantir à la Commune le remboursement des charges qui lui incombent, avec un taux attractif dû à la mutualisation des 150 collectivités et établissements publics.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il convient de le reconduire aux mêmes conditions en matière de risques couverts, à savoir les accidents de service, la maladie professionnelle, les congés longue maladie ou longue durée et les décès.

Cette délibération vous demande d'approuver la reconduction de ce contrat.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **37-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

38-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Convention d'adhésion au secrétariat du Conseil médical placé auprès du CDG 13

La dernière délibération porte sur la convention d'adhésion au secrétariat du Conseil médical placée auprès du CDG 13, en application de la réglementation relative aux instances médicales dans la Fonction Publique Territoriale.

Les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme ont fusionné en Conseil médical placé auprès du Centre de Gestion, le CDG 13. Ce Conseil médical est valablement consulté pour tous les domaines relevant des instances médicales antérieures, dans le cadre d'instructions de dossiers médicaux complexes.

Par ailleurs, la convention actuelle avec la Ville d'Aubagne et avec le CDG prend fin en décembre 2022.

Il convient par conséquent de prendre une nouvelle convention avec le CDG 13 afin de continuer à bénéficier de son accompagnement par le biais de cette nouvelle instance médicale.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **38-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Avant que Monsieur PERRIN-TOININ pose sa question à laquelle je répondrai juste après, je voulais juste remercier Madame MENET dont c'est l'anniversaire aujourd'hui. Elle a d'autant plus de mérite.

(Applaudissements)

M. le Maire : Je crois que c'est la deuxième ou troisième fois que nous organisons un Conseil Municipal le jour de sa date anniversaire. Troisième.

Mme MENET : Oui, j'ai pris l'habitude.

M. le Maire : Nous la remercions d'autant plus. De plus, c'est elle qui a présenté le budget au pied levé et qui a aussi présenté les délibérations de Monsieur ROUSSET sur les Ressources Humaines. Bon anniversaire, Madame MENET.

Mme MENET : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Il y a une dernière délibération dont il faut que vous preniez acte. C'est la dernière délibération. Ce sont les comptes-rendus de délégation du Conseil Municipal au Maire.

VIE MUNICIPALE

39-131221 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil municipal à Monsieur le Maire conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Par cette délibération, le Conseil municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales conformément à la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022.

--- ooo **O** ooo ---

M. le Maire : Nous avons terminé le Conseil municipal et nous pouvons passer à la question orale dont Monsieur PERRIN-TOININ va nous donner lecture.

M. PERRIN-TOININ : « Monsieur le Maire,

Nous avons été sollicités par des représentants des agents communaux au sujet du non-versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour l'année 2022.

Dans le cadre de l'application du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP), notre Conseil municipal avait validé le montant de ces primes, à savoir 400 euros pour les catégories C, 600 euros pour les catégories B et 800 euros pour les catégories A.

Il semble que, dans certains services, des responsables hiérarchiques aient annoncé à leurs agents qu'il n'y aurait aucun versement de cette prime pour cette fin d'année 2022.

Les délégués du personnel nous disent ne pas avoir été tenus officiellement informés de cette non-attribution du CIA.

Lors des débats du Conseil municipal du 13 décembre 2021 qui a mis en place le RIFSEEP, mon groupe a voté contre, car pour nous, cette réforme injuste ne va pas dans le sens du progrès.

Cependant, maintenant que cette prime, aussi imparfaite soit-elle, a été mise en place, et au moment où les salariés voient leur pouvoir d'achat diminuer sous les effets de l'inflation, nous soutenons leur demande.

Que comptez-vous faire pour que cette prime soit versée dans les délais prévus, et que les instances représentatives du personnel soient saisies en cas de difficultés dans sa mise en œuvre ?

D'autre part, concernant les chèques cadeaux de fin d'année, d'un montant de 45 euros, et qui sont désormais dématérialisés, ces agents nous font part de l'impossibilité à ce jour d'y avoir accès. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette mesure n'a pas encore été mise en place, alors que les agents ont besoin de ces chèques pour les fêtes de fin d'année qui sont maintenant toutes proches ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Monsieur le Conseiller Municipal,

Le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), valorisant la nature des fonctions et l'expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), propre à la manière de servir et à l'engagement professionnel.

Conformément à la réglementation et comme précisé dans la délibération du 13 décembre 2021, le versement du CIA reste facultatif. Il est notamment subordonné aux possibilités budgétaires de la Commune.

Le CIA n'est donc pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, ce qui explique que, contrairement à ce qui vient d'être dit, le Conseil municipal n'a pas déterminé de montants fixes par catégorie d'agents.

